

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des États-Unis, ou de qui que ce soit d'autre l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

(13-X-37) Lord TWEEDSMUIR

LE DEVOIR

Directeur : Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

Montréal, mardi 29 septembre 1942

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES
TELEPHONE : BELAIR 3361
SOIRS, DIMANCHES ET FÊTES
Administration : BELAIR 3361
Rédaction : BELAIR 2984
Gérant : BELAIR 3361

La Ligue pour la Défense du Canada demande un procès pour M. Camilien Houde

(voir en page 3)

Un impair du Comité des Citoyens M. Churchill, le second front, M. Willkie et M. Attlee

Où l'on reproche aux administrations municipales de 1930 à 1940 des erreurs qui remontent au XIXe siècle — Un bulletin qui couvre de ridicule ces prétendus experts en finances publiques

Le Comité des citoyens de Montréal a publié mercredi dernier, 23 septembre, un bulletin qui appelle quelques commentaires. On sait que ce groupement est formé d'hommes d'affaires qui se sont chargés eux-mêmes de surveiller l'administration de la métropole. Ils regardent de haut et non sans méfiance les administrateurs issus du suffrage populaire et prétendent posséder une connaissance profonde des questions financières. Or dans ce bulletin, le secrétaire de cet organisme, parlant au nom du Comité, écrit :

"On a prétendu que la part du coût des secours directs supporté par Montréal était la cause de nos difficultés financières. Tout de même, de 1930, date du commencement des secours directs, à 1940, la Cité de Montréal a emprunté \$186,216,367.84. De cette somme, \$52,999,568.84 ont soldé lesdits secours directs... Cela veut dire que \$133,216,799 ont été empruntés pour d'autres buts que pour le chômage et les secours directs."

Plus loin, le rédacteur du bulletin ajoute :

"L'étonnement du contribuable est bien fondé quand il constate que, malgré une augmentation de revenu de 15 millions de dollars en dix ans, on a trouvé le moyen d'emprunter 133 autres millions pour l'administration ordinaire de la Cité, plus 53 millions pour le chômage."

Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus faux que ce raisonnement. Quiconque a parcouru, même rapidement, un des derniers rapports financiers de la ville, sera sidéré d'une pareille énormité. Voyons un peu les faits, dans les grandes lignes.

La dette nette de la ville, qui représente la vraie situation financière parce qu'elle tient compte de tous les facteurs : fonds d'amortissement, fonds de roulement, taxes à percevoir, etc., la dette nette était, au 31 décembre 1931, de \$149 millions en chiffres ronds ; le 30 avril 1940, elle était de \$207 millions, donc augmentation de \$58 millions. Pendant la même période, les secours directs et les travaux de chômage ont coûté à la ville \$52 millions. Il est donc légitime de conclure que l'augmentation de la dette nette, entre 1931 et 1940, est presque entièrement attribuable à la crise, l'excédent de l'augmentation de la dette sur les dépenses du chômage n'étant que de \$6 millions. Cela permet d'affirmer que, sans la crise et en supposant que l'administration ait été la même par ailleurs, la dette nette n'aurait augmenté que de \$6 millions.

Comment expliquer alors les chiffres et surtout les conclusions du Comité des citoyens ? C'est bien simple : il suffit d'examiner à quelles fins ont été affectés les \$186 millions d'emprunts que l'on brandit comme argument irréfutable. Si le Comité avait fait cela, s'il s'était donné la peine de consulter les rapports du directeur des finances pour voir le motif et l'emploi des emprunts, il n'aurait pas publié ce bulletin, qui le couvre de ridicule.

Voici comment se répartissent ces emprunts. Il y a d'abord \$56 millions de renouvellements d'anciens emprunts, pour lesquels les administrations de jadis n'avaient pas constitué de fonds d'amortissement. Arrêtons-nous ici un moment avant de continuer l'énumération : car cela seul suffit à démontrer soit la mauvaise foi, soit l'ignorance du rédacteur du bulletin et des membres du Comité qui ont avalé cette énormité. Voici de simples renouvellements d'emprunts, emprunts dépensés il y a 20, 30, 40 ans ou plus, d'emprunts qui pour une bonne part ont été dépensés par des municipalités qui n'étaient pas alors annexées à Montréal, et le Comité des citoyens reproche aux administrateurs de 1930 à 1940 d'avoir effectué ces emprunts "pour l'administration ordinaire de la cité".

Le deuxième montant, par ordre d'importance, ce sont les emprunts attribuables au chômage, soit \$39 millions. Vient ensuite une série d'emprunts au total de \$28 millions pour le fonds de roulement. Il s'agit des travaux d'améliorations locales, — pavages, trottoirs, égouts, — qui sont à la charge des propriétaires intéressés. La ville se contente d'avancer ces fonds. Ce sont des travaux nécessaires au développement de la ville ; et pendant la crise on est allé assez prudemment dans ce domaine.

On arrive à un montant de \$18 millions, pour la consolidation de déficits de revenu. Jusqu'à 1932, l'année budgétaire et l'année fiscale de la ville ne concordant pas :

la première commençant le 1er janvier, l'autre le 1er mai. Mais comme la comptabilité fonctionnait selon le système des encaisses et déboursés, les exercices chevauchaient l'un sur l'autre. En 1932 on a fait commencer l'année budgétaire au 1er mai, et cela a exigé un rajustement pour les dépenses de quatre mois. A cette fin, la ville a emprunté \$13,500,000 pour 1933-34. En 1934-35, on a constaté un déficit de revenu de \$5 millions : les dépenses municipales avaient augmenté depuis plusieurs années, mais le système de comptabilité masquait un peu cela, et le nouveau système de revenus et dépenses l'a fait constater. Pour l'année suivante, on a augmenté les revenus par la taxe de vente et l'impôt sur le revenu ; mais pour 1934-35, il fallut un autre emprunt de \$5 millions. Ces \$18 millions ne sont donc pas imputables aux administrations 1930-40, mais aux erreurs anciennes d'un système qui remontait à 70 ou 100 ans en arrière.

Nous arrivons ensuite à des emprunts pour de grands travaux rendus nécessaires par le développement de la ville : \$13 millions pour l'aqueduc et les grandes conduites d'eau ; \$7 millions pour les égouts collecteurs ; \$5 millions pour le tunnel Wellington et les ponts d'Ahuntsic et de Cartierville ; \$5 millions pour les conduits souterrains et les systèmes d'alarme de la police et des incendies. Si on ajoute \$2 millions pour des subventions aux hôpitaux et associations diverses, cela fait jusqu'ici un grand total de \$73 millions, dont pas un seul sou n'a été employé à "l'administration ordinaire" de la ville. Nous pourrions continuer et glaner encore quelques millions employés pour des fins aussi légitimes et justifiées que l'aménagement de parcs, de terrains de jeu, de tunnels, etc.

Tout cela deviendrait un peu fastidieux. Arrêtons à \$173 millions, constatons qu'il ne reste que \$13 millions sur le total de tous les emprunts. C'est assez loin des \$133 millions que le Comité des citoyens attribue à "l'administration ordinaire".

Il est à souhaiter qu'après une sottise de cette taille, les autorités municipales et les contribuables vont prendre une vue plus juste de ce que vaut vraiment le Comité ; et constater qu'il n'y a vraiment pas lieu de tenir compte de ce que disent ces prétendues autorités qui ne sont même pas capables de lire intelligemment le bilan municipal.

Dans son bulletin, le Comité demande à qui veut l'entendre, de voter, le 14 décembre prochain, "contre ceux qui ont été la cause directe de la malheureuse et humiliante position où se trouve notre cité".

Pour suivre ce conseil, il faudrait d'abord que les responsables fussent candidats le 14 décembre. Or ces responsables, ce sont au premier chef les gouvernements provinciaux qui ont imposé à Montréal des dettes de municipalités insolubles, soit par l'annexion, soit par l'annexion indirecte du régime de la Commission métropolitaine ; ensuite ce sont les gouvernements fédéraux et provinciaux qui ont chargé Montréal d'une lourde partie du fardeau du chômage ; en troisième lieu, ce sont les administrateurs municipaux d'autrefois qui ont contracté des emprunts sans constituer de fonds d'amortissement, et qui y sont allés trop largement dans les dépenses et notamment dans les expropriations.

Une chose certaine, c'est que la ville serait fort à plaindre si les électeurs, le 14 décembre, allaient voter pour des administrateurs qui fussent susceptibles de prêter l'oreille à des élucubrations du Comité des citoyens. Cet organisme, en reprochant aux administrations municipales récentes des erreurs commises il y a bien longtemps, dont certaines remontent même au XIXe siècle, a fait preuve ou bien d'une mauvaise foi inqualifiable, ou bien d'une ignorance tout à fait impardonnable. Dans les deux cas, cela le juge.

Il convient de noter en outre que cette publication est lancée au moment où MM. Asselin et Marler sont à Londres, en train de négocier avec les créanciers anglais de la ville la conversion de la dette municipale. Est-ce que l'intervention du Comité ne serait pas du sabotage ?

Or ces gens-là prétendent donner aux Montréalais des leçons de civisme...

29-IX-42

Paul SAURIOL

Bloc-notes

Heureux écoliers !

Heureux les écoliers qui ces jours derniers ont pu visiter l'Exposition missionnaire, heureux ceux qui le pourront encore ! Heureux leurs maîtres ! Quelles leçons d'histoire et de géographie ils ont recueillies ou recueilleront !

Ces pays lointains, aux figures et aux habitations étrangères, ils les verront pour ainsi dire de leurs yeux avec une partie des êtres et des choses qu'on y trouve. Côte à côte, ils apercevront la maison de l'Afrique équatoriale et celle de l'Indochine, la demeure de l'Esquimaux et celle du Siamois, etc. Jamais à Montréal, on n'a vu rien de pareil et il se trouve même des visiteurs illustres pour dire qu'à certains égards, l'Exposition est supérieure à celle de Rome.

En tout cas, toute autre considération même écartée, c'est une admirable et presque inépuisable leçon de choses, que commentent à l'occasion des maîtres compétents, dont la plupart ont habité les pays dont ils parlent. En quelques demi-heures, c'est l'occasion de s'emparer la mémoire d'images qu'on n'oubliera pas et qui éclaireront les leçons à venir.

On a pu voir des amins absorbés devant des spécimens d'architecture africaine ou asiatique et d'autres, vérifiant sur des échantillons faciles à voir de près leur dernière leçon sur les reptiles, d'autres encore, s'essayant à déchiffrer de vieux textes qui portent des signatures illustres de notre histoire.

Heureux les élèves, petits ou grands, qui ont vu ces choses, heureux les maîtres qui, dans leurs prochains cours, pourront s'y référer !

O. H.

Les petits laitiers

Nous attirons l'attention du lecteur sur une communication que nous fait tenir l'Association des maîtres-laitiers de Montréal, et que nous publions aujourd'hui même dans nos colonnes de nouvelles. Il s'agit d'une protestation énergique contre une récente décision d'un organisme qui dépend du gouvernement provincial, la Commission d'industrie laitière de la province de Québec, qui interdit au petit laitier, dont le débit quotidien n'atteint pas les 65 gallons, de poursuivre son commerce. Cette ordonnance a tout l'air d'un ukase ; elle signifierait la suppression pure et simple d'une soixantaine de petits laitiers. On a tenté de la motiver en invoquant des nécessités qui résultent de l'état de guerre : nécessité de libérer de la main-d'œuvre, nécessité d'économiser des pneus d'automobile et de l'essence.

En l'occurrence, le motif que l'on donne ne paraît certes pas équivalent à une justification. Le commerce qui doit abandonner, de petits laitiers, victimes de l'ordonnance, passe à des sociétés anonymes qui, elles, le continuent en augmentant le nombre de leurs salariés. C'est du moins ce qu'affirment les protestataires de l'Association des maîtres-laitiers. Les mêmes tours

(suite à la page sept)

Le carnet du grincheux

Un ministre d'Ottawa, M. Ian MacKenzie, prévoit et prédit qu'à la fin des hostilités ceux et celles qui sont actuellement dans les industries de guerre (il estime que cela représente 40 pour cent de la population) devront se trouver de nouvelles occupations. Que voilà donc un ministre qui a du flair !

Avec la récolte de cette année, il paraît que le Canada a assez de blé pour suffire à ses besoins pendant vingt ans. Pourvu qu'il lui reste assez de moutons pour le convertir en farine et assez de boulangers pour convertir la farine en pain.

Un journal français de Montréal annonçait l'arrivée de trois vedettes de la scène française sous ce chapeau : "Trois artistes français sont arrivés dans nos murs." Les murs qui entouraient le vieux Montréal ont pourtant été rasés depuis plus d'un siècle.

Mais les Québécois, encore "mûrés", pourraient employer avec exactitude cette ancienne locution devenue désuète pour les Montréalais.

Il paraît que les étudiants de Laval, à Québec, ambitionnent de remettre en honneur le port du béret et de la canne. Qu'ils se hâtent de se procurer celle-ci et celui-là avant qu'un décret de rationnement ne vienne les en empêcher.

Un journal anglais parle de remaniements possibles et prochains dans le cabinet Godbout. Il désigne M. Gordon Hyde ou, sur le refus de celui-ci, M. Pamphile Du Tremblay, à la fonction de chef ministériel du Conseil législatif, en remplacement de M. Philippe Brail. La nomination de l'un ou de l'autre serait pareillement incongrue.

Il est vrai que le maintien même de M. Godbout à la tête du gouvernement provincial est d'une parfaite incongruité.

Importante réponse de M. Churchill à une question sur le second front continental — M. Willkie a-t-il parlé en diplomate avisé ou en politicien désireux de se faire bien voir ? — L'avis du "Times" de Londres — Evénements militaires — La Roumanie a eu 300,000 soldats tués en Russie, depuis un an — Hitler lui en demande davantage

LE MINISTRE FEDERAL CANADIEN ET LA DETENTION DE M. HOUDE

Aux Communes, à Londres, M. Churchill vient de faire une déclaration interprétée par une partie de l'opinion publique anglaise comme étant une réponse à M. Wendell Willkie, visiteur américain de marque à Moscou et qui, son départ de Russie, a déclaré qu'il faut un second front continental pour aider la Russie le plus tôt possible. En fait M. Willkie a dit que ce second front, il faudra l'établir aussitôt que les autorités militaires alliées le jugeront pratique. Il n'importe. On a compris, aux Communes, à la déclaration de M. Churchill, que ce qu'il a dit s'adressait en particulier à M. Willkie. M. Churchill, en effet, en réponse à une interpellation du député Peter Macdonald, d'origine néo-écossaise, a dit en substance qu'il n'est pas désirable de faire des déclarations publiques ou de spéculer quant au temps et à l'endroit où prendrait place l'offensive continentale alliée contre l'Allemagne ; tout cela se fonde sur des déductions et sur l'imagination. Sur quoi un député a lancé : "Est-ce que l'on fera savoir cela à M. Willkie ?" Il y a eu des murmures approbateurs et M. Churchill s'est mis à parler d'autres choses, notamment de ce qu'il a usé toutes les formules possibles, dans la langue anglaise, pour dénoncer la conduite présente du premier ministre français Pierre Laval et qu'il ne saurait y ajouter quoi que ce fût. Le député Macdonald avait fait remarquer, au sujet du second front, qu'il est "en voie de préparation", à ce que peut en savoir le public, mais qu'il y a danger qu'on aille révéler des informations de nature confidentielle, si l'on parle trop de l'imminence de cette opération de vaste envergure. Hors cette déclaration de M. Churchill, qui rembarre plus ou moins, à ce qu'en juge une partie de la députation anglaise, M. Wendell Willkie, il faut noter aussi les propos de M. Attlee, ministre anglais de passage à Ottawa depuis quelques jours et qui vient de dire aux journalistes dans une conférence de presse qu'il n'y a pas besoin, de la part du public, de "secouer" les chefs alliés au sujet de ce second front. M. Attlee faisait allusion à des paroles de M. Willkie prononcées samedi dernier ; il y avait dit que peut-être certains chefs militaires alliés avaient besoin "qu'on les secourût en public au sujet de cette entreprise". M. Attlee ne s'est pas gêné pour ajouter que "parler de secouer les chefs, cela comporte qu'ils manquent de volonté et je vous assure que nous avons toute la volonté qu'il faut ; mais nous ne saurions écarter ce que disent les experts... Tenez comme certain que nous travaillons tous tant que nous sommes à nos plans d'offensive, et qu'il n'y a nul besoin de "brasser" qui que ce soit... Ce qu'il faut surtout, c'est l'effort le plus grand possible sur tous les fronts... Tout ce que font les Alliés peut être considéré comme fait en vue du second front et partout où l'on se bat, cela a sa conséquence à l'égard d'un second front". Il paraît bien que M. Willkie a parlé un peu trop fort et qu'il s'est cru devant un auditoire électoral des États-Unis. Or ses paroles, en sortant de la Russie, ont un retentissement qu'elles n'auraient pas dans un discours électoral, où il y a toujours à prendre et surtout à laisser. M. Willkie est moins un diplomate qu'un homme politique de seconde zone.

Le "Times" de Londres, qui passe souvent pour être l'organe officieux du gouvernement anglais, — il est généralement ministériel, comme l'était le "Temps" de Paris, à l'époque de la IIIe République française, et jusque vers le temps du "Front populaire", — croit de son côté qu'il faut préparer activement le second front continental sans plus tarder, ce qui ne veut pas dire le lancer tout de suite, car la période des préparatifs sera nécessairement longue. "Il faudra des armées britanniques et américaines pour porter aux Allemands les coups définitifs et cela signifie qu'il faudra étendre les théâtres présents de la guerre, ou en tout cas agir à fond sur ceux qui existent déjà... La Russie seule ne peut venir définitivement à bout du Reich et l'on ne saurait gagner la guerre rien qu'en ajoutant à l'effort russe des bombardements alliés en territoires ennemis", dit aussi le "Times". En bref, tout le monde admet la nécessité du front continental américano-britannique, mais il s'agit de le lancer quand on sera prêt et non pas prématurément à cause de clameurs populaires, machinées de la coulisse.

COMBATS UN PEU PARTOUT

En Russie, autour de Stalingrad, nouvelles pressions allemandes accrues et quasi irrésistibles, au 36e jour de la campagne dirigée de ce côté. Les Russes tiennent malgré tout dans les rues des faubourgs et les morts s'amoncellent partout. Les Russes ont lancé des contre-offensives sur un front de 35 à 40 milles et se battent avec désespoir. Les avances allemandes dans le Caucase progressent au ralenti, vu les difficultés croissantes des terrains où se poursuit l'invasion. Au nord du territoire russe, près de Rzhev, une poussée violente des armées stalininiennes aurait submergé des fortifications importantes établies par les Allemands depuis le commencement de 1942 et même un peu avant cela. Rzhev est à 130 milles au nord-ouest de Moscou, resté imprenable jusqu'ici, malgré toutes les tentatives allemandes de capturer cette capitale, dès l'été de 1941. Plusieurs ministères russes ont émigré à Kouibichev, l'an dernier, — on y a constitué une sorte

de capitale adjointe, si l'on peut dire, — mais les armées russes ont toujours effectivement barré la route de Moscou à l'envahisseur, quoi qu'il ait fait pour atteindre les défenses de la ville elle-même. On a dit que si les ennemis capturaient un jour Moscou, c'en serait fini de la puissance russe du moins pendant cette guerre-ci, car Moscou est la ville sacrée-sainte de toutes les Russes. En fait cela aurait un retentissement considérable, mais, du point de vue purement stratégique, la Russie pourrait tenir même privée de Moscou. Ce serait un gain d'ordre psychologique considérable pour l'ennemi, rien de plus que cela. Et Moscou n'est pas en danger immédiat. Au reste, l'hiver s'en vient et l'hiver se fait ordinairement le bouclier de Moscou.

Les Roumains, qui sont de plus ou moins bon gré les associés, — et les associés de troisième rang, — du Reich hitlérien ont subi de dures pertes, à ce qu'on peut savoir, pendant la campagne en Russie, notamment à Odessa, à Sébastopol et à Stalingrad, où ils furent aux premières lignes. Il paraît que Hitler leur a fait une "place d'honneur" sous Stalingrad, ce qui veut dire qu'il ne leur a pas ménagé les places les moins dangereuses. On rapporte qu'ils auraient perdu rien qu'en différents secteurs où l'on s'est battu ferme, au-delà de 300,000 soldats, tués par le Russe, sans compter les blessés, les prisonniers et les disparus. Et l'on ajoute que Hitler, la semaine dernière, aurait insisté auprès des premiers ministres de Roumanie et de Croatie, — province de Yougoslavie ralliée au Reich, après la destruction de Belgrade et l'écrasement des armées yougoslaves, — pour qu'ils ajoutent au nombre de leurs troupes déjà incorporées dans les forces allemandes de Russie. Il en coûte quelque chose d'être allié à Hitler et de partager ses opérations militaires, où il soit donner des places d'honneur à ceux qui marchent avec lui, de plus ou moins bon gré, on s'en doute. La crainte d'Hitler a été pour eux le commencement, non pas de la sagesse, mais du désespoir. Cela s'explique, il tenait dans sa main le destin de toutes les nations des Balkans et du centre de l'Europe. Terrible alternative : ou l'écrasement et la ruine délibérée affrontés, ou le consentement forcé à sa tentative risquée de dominer le monde, avec ce que cela comporte, si ses campagnes finissent par aboutir à un vaste désastre. Aucune des capitales ralliées à Hitler n'a fait son choix de gaieté de cœur, si l'on peut dire qu'elles ont eu libéré apparente d'opter...

AMERIQUE ET CANADA

Les Américains, du côté de la Nouvelle-Guinée et des îles Salomon, affirment avoir depuis quelques jours remporté des succès appréciables contre les Japonais. Ceux-ci ont perdu, dit Washington, plusieurs douzaines d'avions de chasse ou de bombardement, les troupes alliées n'ont subi presque aucun dommage, il y a eu retraite des Japonais sur certains points, en Nouvelle-Guinée, et ils ont aussi perdu plusieurs unités navales, ainsi que des transports de troupes ou de ravitaillement. C'est la première fois que les Américains ont pu se lancer à l'offensive pour tout de bon en Nouvelle-Guinée, à une trentaine de milles de Port-Moresby. Les Australiens étaient de la partie. Aux îles Salomon, quatre navires japonais ont été bombardés ou incendiés, dont un croiseur important ; et plusieurs navires auxiliaires ont été fort endommagés.

Dans la région des îles Aléoutiennes, à 6,000 milles au moins au nord des territoires océaniques où se battent les Alliés, et tout au nord du Pacifique, entre celui-ci et la mer de Behring, des aviateurs canadiens participent à des opérations conjointes avec les États-Unis contre les coins de terre envahis par le Japon, notamment l'île de Kiska. C'est ce que l'on apprend aujourd'hui. Ces aviateurs canadiens font partie d'un groupe d'avions de bombardement américains et tous ensemble sont sous le commandement de l'aviation préposée à la défense territoriale de l'Alaska. Il y a eu 7 avions ennemis détruits dans un raid sur Kiska, vendredi dernier, un transport mis en feu, deux sous-marins attaqués et quelques douzaines de soldats japonais tués par des avions volant au ras de terre. Il y a déjà plusieurs mois que des aviateurs canadiens sont là-bas où ils travaillent aux ordres de commandants des États-Unis, d'après un plan commun de défense canado-américaine établi entre Washington et les autorités militaires du Canada, pour ce qui est du littoral américain sur le Pacifique ; mais c'est aujourd'hui la première nouvelle de cette collaboration active contre les forces japonaises en zones d'influence nord-américaines.

On notera ailleurs la lettre ouverte de la Ligue pour la Défense du Canada adressée à M. Saint-Laurent, ministre de la Justice, en marge de la détention de M. Camilien Houde tenu dans un camp de concentration canadien, sans aucune forme de procès, depuis plus de deux ans, et qui n'a jamais reçu de sentence pour un temps déterminé. La Ligue demande un procès pour M. Houde, non pas tant à cause de sa personnalité même qu'à cause du déni de justice et du préjudice que cela peut constituer envers tout autre citoyen canadien. Il s'agit du principe de la liberté individuelle et du droit d'un citoyen de subir un procès en justice, sous quelque accusation que ce soit. — G. P.

29-IX-42

Politique fédérale

L'enrégimentation générale

Conflit d'opinions entre MM. Ralston et Howe — Pour l'armée, ou pour les industries de guerre ? — Le sort des industries non essentielles est en balance — Tout pour la guerre

M. King, les ministres à venir du Québec, le "Soleil" et les "bons libéraux" : les "souveux"

Par Léopold Richer

Ottawa, 29-IX-42. — Au retour à Ottawa après avoir suivi les travaux de la Semaine sociale de Saint-Jean-sur-Richelieu, la situation politique nous paraît chargée. On n'a pas l'intention d'en faire une revue détaillée, encore moins approfondie. Insistons seulement sur deux points pour aujourd'hui.

La main-d'œuvre et la guerre

Tout d'abord il y a la question de la main-d'œuvre, ou pour employer l'expression anglaise à la mode, du *man-power*. La semaine dernière, le conseil des ministres a tenu une longue séance. Il s'agissait, à ce que l'on a dit, du problème de l'utilisation de la main-d'œuvre. Le gouvernement se trouve en face de difficultés sérieuses. On ne sait encore à juste dans quel sens il s'orientera.

Ainsi qu'un confrère le disait :

toute la question se résume à ceci : le gouvernement a pris de tels engagements au double point de vue des forces armées et de l'industrie, qu'il lui est difficile d'y faire honneur. Le conflit est entre le ministre de la Défense nationale, M. J.-L. Ralston, d'une part, et de l'autre, M. C.-D. Howe, ministre des Munitions et des Approvisionnements, et M. Little, directeur du Service sélectif. Celui-ci, à la rigueur, ne devrait pas être mêlé au conflit. On ne pense pas qu'il doive prendre part pour l'un ou pour l'autre. Ses fonctions consistent à diriger et à utiliser la main-d'œuvre de façon à subvenir aux besoins et des services armés et de l'industrie. M. Little n'est pas ministre. Il n'a pas les pouvoirs et les responsabilités d'un ministre. Il est fonctionnaire. Il doit donner suite aux décisions du conseil des ministres. C'est du moins la façon

(suite à la page sept)

L'actualité

La journée des tsars

Les manufacturiers québécois ont tenu hier à l'hôtel Windsor une intéressante journée d'étude et de discussion sur leurs problèmes communs à ce stade de l'effort de guerre pour la victoire.

Ils avaient invité les chefs de la production et de la diète à leur exposer la situation et pour leur poser des cas de conscience industriels. Ces conférenciers, tsars dans leur domaine, étaient : MM. Hardy Roy, du War Production Board, de Washington, G.-L. Dennison, et R.-W. Tucker, du service des priorités au département canadien des munitions et approvisionnements, et, enfin, le plus attendu de tous, M. Elliott Little, notre César de la main-d'œuvre, ou le Directeur du Service national sélectif.

Une grande partie des manufacturiers avaient assisté, le midi, au déjeuner du Canadian Club, où M. Wallace Reyburn, correspondant de guerre, témoin oculaire du raid de Dieppe, a relaté ses impressions. M. Reyburn parle à bâtons rompus, avec rapidité et facilité, mais il ne nous apprend rien de très neuf sur les préparatifs, les raisons de cet essai d'invasion sur la côte normande et sur l'exécution de ce débarquement et de ce rembarquement désormais fameux.

Les manufacturiers ont consacré leur après-midi au problème des priorités de matériel dans les contrats industriels. Questions techni-

(Suite à la page 7)

Citation d'actualité

"L'aristocratie a trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités ; sorte de premier, elle dégénère dans le deuxième et s'éteint dans le dernier."

CHATEAUBRIAND
(Mémoires d'outre-tombe).

Ca sera la guerre des Coriaces contre les Ulsteriens.

La seule pensée de Stanislas donne déjà des Ulsters d'estomac à l'intérieur, l'impavide major de la Gazette.

Le Grincheux

29-IX-42

GAZETTE DES TRIBUNAUX

par Paul SAURIOL

Règlement d'une succession — Les héritiers du mari ne peuvent pas invoquer l'invalidité du contrat de mariage pour défaut d'enregistrement du vivant du mari — Les polices d'assurances sont payables au bénéficiaire et n'entrent pas dans la succession — L'acte d'héritier

Jugement de M. le juge J.-Oscar-L. Boulanger, C.S. Québec no 42.870, Plamondon et autres, v. Dame Plamondon.

Les demandeurs dans cette cause sont les enfants et héritiers légaux d'Albert Plamondon, décédé le 10 février 1941. Ils poursuivent l'épouse en secondes noces du défunt, lui demandant compte et partage de la succession d'Albert Plamondon, qu'ils estiment à \$3,000, et réclamant leur part de cette somme, soit les deux tiers. Ils alléguent que la défenderesse avait tacitement accepté la succession de son mari, qu'elle s'était emparée des biens de cette succession consistant en deux assurances de \$1,000 chacune, et en meubles d'une valeur de \$1,000.

Mme Plamondon a plaidé entre autres choses que ce qu'elle a reçu lui appartenait par contrat de mariage et en vertu des polices d'assurances; qu'elle n'a pas fait acte d'héritière; qu'elle a dépensé pour la succession beaucoup plus que le salaire de quatre semaines qu'elle a reçu de l'employeur de son mari, seul montant qui puisse être attribué à la succession.

Les demandeurs ont invoqué en réplique le fait que le contrat de mariage était invalide parce qu'il n'avait pas été enregistré du vivant du mari.

M. le juge Boulanger, de la Cour supérieure, a entendu la cause et rejeté l'action par jugement du 24 décembre 1941. Voici des extraits de ce jugement:

"Ce contrat (de mariage) n'a été enregistré que le 11 mars 1941, après le décès d'Albert Plamondon et cet enregistrement est invalide. (M. Mignault, *Droit civil canadien* (1889) t. 4, p. 96 et 159.)

"Si, en règle générale, l'héritier du donateur peut invoquer le défaut d'enregistrement de la donation (C. C. 806), il ne peut pas le faire lorsque le donateur, aux obligations duquel il succède (C. C. 735 et s., 1028), était lui-même tenu à cet engagement (C. C. 810; M. Mignault, pp. 164 et 166).

"Le mari est tenu de faire enregistrer tout contrat de mariage comportant donation en faveur de sa femme, quel que soit le régime matrimonial qui ait été stipulé (M. Mignault, p. 161), et que celle-ci, la nature de la donation, car toutes les donations, même les donations unilatérales mobilières, doivent être enregistrées (C. C. 804 et s.).

"L'art. 2113 C. C., obligeant le mari à faire enregistrer les hypothèques et charges dont ses immeubles sont grevés en faveur de sa femme, n'est pas une restriction à la règle générale ci-dessus posée, mais une recommandation spéciale et additionnelle pour un cas particulier. Il en est de même de l'art. 2087 C. C. permettant à la femme d'exiger l'enregistrement; cette faculté n'affecte pas le devoir du mari de veiller à l'enregistrement du contrat de mariage contenant une donation en faveur de sa femme (Mignault, p. 162).

"Vu les principes ci-dessus énoncés, il y a lieu de tenir que les héritiers légaux d'Albert Plamondon ne peuvent pas opposer à la défenderesse le défaut d'enregistrement de son contrat de mariage avec le dit Albert Plamondon.

"Au surplus, vu la preuve, il y a lieu de tenir que la donation actuelle entre vifs d'un mobilier par le contrat de mariage n'était pas soumise à la formalité de l'enregistrement par application de l'art. 808 C. C. En effet, quant à la défenderesse épouse Albert Plamondon, elle était veuve et possédait une maison à elle; après le mariage, Plamondon, qui était pompier pour la ville de Québec, au salaire de \$27.85 par semaine, est allé habiter la maison de la défenderesse avec les 9 enfants de son premier mariage et il a transporté dans la maison de la défenderesse les meubles qui font l'objet de la donation entre vifs; les présents héritiers légaux de Plamondon, du moins les

plus vieux, savaient l'existence du contrat de mariage entre leur père et la défenderesse et en connaissaient les conditions. La défenderesse a donc eu la connaissance et la possession publique des effets mobiliers dont Plamondon lui a fait donation dans le contrat de mariage. (Mignault, p. 153).

"La défenderesse n'a pas accepté la succession d'Albert Plamondon et n'a pas fait d'actes qui en constituent une acceptation tacite. Les sommes qu'elle a perçues et dont les demandeurs lui demandent compte et partage lui appartenaient personnellement; elles n'appartenaient pas à la succession, sauf une somme de \$111.40 dont il sera question ci-après et qui est compensée par ce que la succession doit à la défenderesse. La défenderesse n'est donc pas obligée de renoncer à ses droits dans les polices d'assurance sur la vie de son mari et de rapporter le produit de ces polices, suivant l'art. 624 C. C., puisqu'elle n'entend pas succéder à son mari.

"Au lieu de réclamer aux héritiers légaux d'Albert Plamondon la donation à cause de mort de \$1000 que ce dernier lui avait faite dans son contrat de mariage, la défenderesse a touché le produit du certificat de participation dans le fonds de secours des pompiers de Québec qu'Albert Plamondon lui avait transporté en garantie du paiement du capital de la donation. En signant le contrat de mariage la défenderesse a accepté ce transport et cette stipulation en sa faveur devenant dès lors irrévocable (art. 1029 C. C.). Le montant de ce certificat était la propriété de la défenderesse et n'est pas tombé dans la succession d'Albert Plamondon.

"Ce sont les demandeurs eux-mêmes qui se sont chargés de prouver que la somme de \$1036.33, touchée par la défenderesse de la Metropolitan Life Co. en vertu de polices sur la vie d'Albert Plamondon, était payable à la défenderesse et n'est pas tombée dans la succession, en produisant une copie de la déclaration sous serment faite par la défenderesse au fisc provincial. Cette preuve aurait pu être plus complète mais, telle qu'elle est, elle suffit, puisqu'elle n'est pas contredite. Si les polices, remises à la société d'assurance contre paiement, avaient été produites, on y aurait sans doute vu que la défenderesse y est désignée comme bénéficiaire. La preuve fait voir que c'est la défenderesse qui payait les primes sur ces polices, et en partie avec ses propres deniers, ce qui signifierait sa volonté d'accepter la stipulation en sa faveur.

"Après le décès d'Albert Plamondon, la défenderesse a reçu, de la ville de Québec, une gratification ou indemnité de \$111.40, représentant 4 semaines de salaire du défunt. La municipalité ne connaissait pas les héritiers légaux de Plamondon, il est tout naturel qu'elle ait payé ce montant à la veuve. En percevant ce montant, la défenderesse n'a pas fait acte d'héritière; elle l'a reçu pour la succession.

"Ce montant de \$111.40, que la défenderesse a touché, est plus que compensé par des montants plus considérables, également liquides et exigibles, que la défenderesse a payés pour la succession et comme sa mandataire tacite, tel que, par exemple: surplus de frais funéraires au montant de \$193 payé à Germain Lépine Lée après déduction de la contribution de la ville; \$100 payés à la fabrique de Saint-François d'Assise pour le service funéraire; \$112 pour le deuil de la veuve et des enfants; \$6 pour frais de médecin; \$25 pour dépenses de réception de la famille aux funérailles, etc. Ces dépenses incombant à la succession et la défenderesse, qui les a payées pour la succession, a le droit, en vertu de la théorie de l'enrichissement sans cause, de se faire rembourser par les héritiers ou d'invoquer la compensation contre eux de ce chef.

"Il est fort douteux, cependant, que la défenderesse puisse offrir en compensation ce qui, d'après elle, lui resterait dû sur la donation entre vifs de biens présents contenus dans son contrat de mariage. Elle a accepté les meubles qu'Albert Plamondon lui a transportés après le mariage en exécution de cette donation; elle s'est contentée de cette exécution et, pendant les 5 ans qu'a duré le mariage, elle n'a rien demandé de plus. Il semble bien y avoir là acquiescement et renonciation à tout recours. La défenderesse ne peut avoir plus de recours contre les héritiers de son mari qu'elle en aurait eu contre son mari lui-même.

"Les demandeurs n'ont donc pas de recours contre la défenderesse en compte et partage, parce que la défenderesse n'a pas pris qualité d'héritière d'Albert Plamondon et qu'elle n'a eu en sa possession aucun bien appartenant à la succession, sauf un montant de \$111.40, compensé par un plus fort montant que la succession lui doit. En d'autres termes, l'action en partage des demandeurs contre la défenderesse ne peut être accueillie, parce qu'il n'y a rien à partager.

"L'enquête révèle qu'après le décès d'Albert Plamondon, la défenderesse a remis sa montre au de-

Vive protestation des petits laitiers de Montréal

Une ordonnance de la Commission d'industrie laitière a pour effet de ruiner le commerce d'un grand nombre d'entre eux

L'Association des maitres-laitiers de Montréal nous fait tenir, par son secrétaire, M. J.-A. Sarrazin, la communication suivante:

L'Association des maitres-laitiers de Montréal a tenu son assemblée régulière au cours de la semaine dernière et les quelque 250 laitiers qui y assistaient ont été unanimes à protester énergiquement contre l'ordonnance (no 1-E 42A), de la Commission d'industrie laitière de la province de Québec, qui défend à un laitier de continuer son commerce s'il ne vend pas 65 gallons de lait par jour.

Cette ordonnance affecte une soixantaine de laitiers (jobbers) dont la plupart n'ont jamais fait autre chose de leur vie et ne pourraient non plus faire un autre travail, en raison de leur âge avancé et, par conséquent, n'ayant aucune autre ressource, seront en conséquence de cette ordonnance jetés sur le pavé.

Les inconvénients sont aussi grands et nombreux pour ceux qui sont moins âgés, et qui sont parvenus à s'établir un commerce qui les fait vivre honorablement, sans nuire à la société.

Tous ces laitiers, sans exception, veulent garder leur commerce à tout prix et ne comprennent pas que, dans un pays comme le nôtre, une loi semblable vienne aussi vulgairement en contradiction avec les enseignements qui nous sont donnés au sujet de libertés, droits, démoc-

ratie, etc., et cela justement pendant que nos frères et nos fils donnent si généreusement leur sang et leur vie pour sauver nos libertés menacées.

Les petits laitiers sont seuls sacrifiés par cette ordonnance et cela sans profit pour l'effort de guerre. Cette loi a été imposée dans le but de libérer de la main-d'œuvre, d'économiser les pneus et l'essence, mais elle n'atteint pas son but, puisque, à date, les routes de tous les petits laitiers qui ont abandonné leur commerce en vendant aux compagnies, parfois à prix ridicule, sont restées en opération par ces compagnies avec un homme à leur emploi.

Ces mêmes laitiers qui ont contribué au succès du commerce de leurs pourvoyeurs depuis les débuts de ces maisons, se voyant abandonner par ceux qui espèrent s'accaparer leur commerce, se tournent vers les autorités pour leur demander justice et la permission de continuer à vivre selon leur choix tout en contribuant à l'effort de guerre.

Les officiers de l'Association ont promis à tous les membres de tenter même l'impossible pour faire amender cette loi et se sont dit confiants que la Commission du lait, devant les preuves qui lui seront fournies, ne refusera certainement pas de changer cette ordonnance ou au moins de consentir à leur accorder un délai raisonnable.

Décès du juge en chef Greenshields

Il est mort subitement hier soir à l'âge de 81 ans

Le juge en chef R. A. E. Greenshields, de la Cour supérieure, est mort subitement hier soir, chez lui, 3465 rue Simpson. Il avait 81 ans. Malgré son grand âge M. Greenshields a continué de remplir ses fonctions de juge en chef jusqu'à la dernière minute, puisqu'il était au palais de justice hier même.

Robert Alfred Ernest Greenshields était né à Danville, Qué., le 2 février 1861. Il fit ses études primaires à l'école de Danville, puis à Danville Academy, de Richmond. Il passa ensuite à l'Université McGill, où il obtint sa licence en droit en 1885. Dès son admission au Barreau il prit part à une cause célèbre; il fut associé à Me Charles Fitzpatrick, plus tard sir Charles Fitzpatrick, Me J. N. Greenshields, son frère, et Me François Lemieux, plus tard sir François Lemieux, dans la défense de Louis Riel, le chef de la révolte du Nord-Ouest.

A son retour du Manitoba il pratiqua le droit avec son frère à Montréal, s'occupant surtout de droit criminel, et en 1899 il devint procureur de la Couronne. En 1910 il fut nommé juge de la Cour supérieure, en 1919 juge de la Cour d'appel, en 1929 juge en chef adjoint de la Cour supérieure, et en 1933, à la mort de sir François Lemieux, il succéda à ce dernier comme juge en chef de la Cour supérieure de la province, poste qu'il a conservé jusqu'à sa mort.

Survivant au juge Greenshields, sa femme, née Goodenham (Maude A.); une fille, Mme Stephen Babington White; une sœur, Mme Wellington Dixon; trois neveux: Me Charles G. Greenshields, Me Shirley G. Dixon, et M. Alec McAllister; une nièce, Mme Hugh Mackay.

Démission d'un évêque "Quisling" norvégien

Stockholm, Suède, 29 (A.P.). — Des dépêches suédoises de la Norvège sous occupation allemande rapportent la première démission d'un évêque "Quisling", c'est-à-dire d'un évêque collaborant avec le gouvernement nazifié du "Quisling" Vidkun de Norvège.

Ces dépêches disent que l'évêque Zwilmeyer a été forcé de démissionner parce que le clergé de son diocèse ne voulait pas coopérer avec lui.

Conférence du Frère Marie-Victorin

Demain soir, à 8 h. 30, le R. Fr. Marie-Victorin, directeur du Jardin botanique de Montréal et de l'Institut botanique de l'Université de Montréal, fera une causerie intitulée: "Plantes économiques tropicales". Cette conférence sera la première d'une cinquième série de cours offerts au public par le Jardin botanique. Elle sera illustrée de très belles projections lumineuses. L'entrée est libre.

mandeur Lucien Plamondon; elle a remis aussi tout le linge et les effets personnels du défunt à ses fils et elle a remis un mobilier de chambre au demandeur, Arthur Plamondon.

CALENDRIER

30 mois SEPTEMBRE 30 jours
Demain: MERCREDI 30 SEPTEMBRE 1942
S. Jérôme, confesseur et docteur.
Lever du soleil, 5 h. 36.
Coucher du soleil, 5 h. 44.
Lever de la lune, 9 h. 38.
Coucher de la lune, 11 h. 36.
Dernier Quartier, 12 h. 19 h. 42m. du mat.
Nouvelle Lune, le 10, à 10 h. 53m. du mat.
Premier Quartier, 17, à 11 h. 36m. du mat.
Pleine Lune, le 24, à 9 h. 34m. du matin.

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Apostolat de la prière

Intention générale bête par le Saint-Père: Un recours plus fervent à l'aide des Saints Anges.

En beaucoup de passages de la Sainte Ecriture, nous retrouvons la sage influence des saints Anges. Mais c'est surtout au Livre de Tobie que nous touchons du doigt l'amour que tous les anges nous portent. Un particulier nous en fait mention. Toute l'histoire de Tobie est comme la réalisation imagée de la parole de David: "Dieu a commandé à ses anges d'avoir soin de vous et de vous garder dans toutes vos voies. Ils vous porteront entre leurs mains, de peur que votre pied ne se heurte contre quelque pierre". Durant ce mois consacré aux saints Anges, redoublons de ferveur envers eux et demandons-leur de nous éclairer, de nous diriger et de nous protéger.

Intention missionnaire: Une plus grande diffusion de l'Oeuvre de Saint-Pierre-Apôtre pour le clergé indigène.

L'Oeuvre de Saint-Pierre-Apôtre s'occupe de la formation du clergé indigène et de la construction des petits et de grands séminaires dans les pays de missions. Elle doit pousser les fidèles à la prière et aux bonnes œuvres, afin que le Seigneur suscite des vocations sacerdotales nombreuses dans les régions nouvellement converties. Le besoin de prêtres se fait sentir actuellement plus que jamais à cause des bouleversements actuels. Elle doit aussi s'ingénier à recueillir parmi les fidèles des ressources financières, des cotisations annuelles, des adoptions de séminaristes, des bourses d'études. Plus l'Oeuvre de Saint-Pierre-Apôtre sera connue des fidèles, et plus elle suscitera de sympathies pour les missions.

Le rachat des rentes seigneuriales

Le ministre provincial de la voirie et des travaux publics, M. T. Damien Bouchard, a annoncé, hier à son passage à Montréal, qu'on présentera probablement un projet de loi à l'Assemblée législative, dès la prochaine session, pour que les rentes seigneuriales soient déclarées prescrites, à moins que les seigneurs intéressés ne les fassent enregistrer sur les lois concernées.

M. Bouchard prévoit, d'autre part, que la perception sera de 100 pour cent quant au rachat des rentes seigneuriales. Sur un montant de \$185,000 à recevoir, il n'en reste que \$10,000 environ. Et la perception ne se terminera que dans quelque temps.

ETATS-UNIS

Fermera-t-on les mines d'or?

Washington, 29 (A.P.). — On a annoncé hier que l'Office de production de guerre a préparé une ordonnance pour arrêter le travail dans plusieurs des principales mines d'or du pays, afin que les mineurs employés dans ces mines soient affectés à l'extraction de métaux dont l'industrie a un besoin urgent: cuivre, plomb et zinc. Il n'y manque que la signature de M. Donald M. Nelson.

Les gouverneurs de Radio-Canada

Ottawa, 29 (C.P.). — Les gouverneurs de Radio-Canada ont tenu une séance hier soir pour discuter de l'échelle des salaires que la Société paiera à ses chefs de services, après que le gouvernement eut refusé d'approuver une nouvelle échelle de salaires.

Les salaires recommandés par les gouverneurs, à la suite d'une réunion antérieure, s'établissent comme suit: \$15,000 par année au rév. J.-S. Thomson, le nouveau général directeur; \$13,000 au major Gladstone Murray, qui deviendra bientôt directeur général des programmes; à la suite de la réorganisation recommandée par le comité parlementaire de la radio; \$12,000 à M. Augustin Frigon, assistant-gérant général. M. René Morin, président du Bureau des gouverneurs, qui a présidé la séance d'hier, a déclaré aux journalistes que les gouverneurs ne publieront pas leurs recommandations avant qu'elles ne soient étudiées par le cabinet.

Paul J. Lorrain

On nous demande la publication de ces notes-ci, sur la mort récente d'un avocat bien connu, fonctionnaire au Palais de Justice: M. Paul J. Lorrain:

"Je suis l'un de ceux qui connaissent le mieux cet avocat, modeste et de talent, qui vient de mourir. Anciens paroissiens de Saint-Louis-de-France aux temps de Mgr Bélanger, nous allâmes ensemble préparer dans le nord, près de Saint-Donat, à la pension Leblanc, bien connue depuis, — nous en avons été tous deux les premiers pensionnaires, en 1915, — nos examens de droit. Tous deux autodidactes, nous nous faisions la classe réciproquement. Admis ensemble au Barreau, nous restâmes des amis véritables.

Lorrain pratiqua sa profession avec dévouement, intelligence et minutie. Il fut, au début de sa carrière, l'associé de Maitres Dessaulles, Garneau et Jean Désy, puis, plus tard, de Maitres Philippe Brais et Camille Tessier. Une première et très longue maladie vint désorganiser sa clientèle et son étude de droit. Éprouvé par la douleur, il ne murmura jamais, supportant ce malheur dans un esprit chrétien. Ses amis dévoués, tel le prêtre Jean Armand Cloutier, s'efforcèrent pour lui faciliter, lorsque la santé lui revint en partie, son entrée parmi le personnel au Palais de Justice à Montréal. Seuls des amis personnels savent, tant il était modeste et se tenait à l'arrière-plan, quels précieux services il rendit à l'administration de la Justice, au greffe de la Paix. Tous ceux qui eurent affaire à lui, au palais, conserveront de sa mémoire un souvenir ému.

Nous l'avons reconduit hier matin au cimetière, où ses amis personnels dont je fus l'un, fleuris sa tombe de leur amitié et de leurs prières.

Madame Lorrain, à ses enfants, Pauline et Hortense, nous offrons le témoignage de notre sympathie et de nos condoléances.

Gustave ADAM, C.R.
Montréal, 28 septembre 1942.

Le pétrole de Gaspésie

Québec, 29 (D.N.C.). — Nous apprenons qu'une licence d'exploitation des gisements pétroliers de la Gaspésie a été accordée à M. Paul Payette, de Montréal. Celui-ci a retenu les services de M. Russell V. Johnson, géologue de Calgary, qui a passé quinze jours en Gaspésie, pour étudier les formations géologiques. Le rapport de M. Johnson est très favorable. Il dit que la présence d'huile crue dans les couches de grès reposant sur un fond de calcaire est très significative. S'il établit la présence de roches suffisamment riches en matière bitumineuse pour générer de l'huile crue.

D'après les informations que nous avons pu obtenir, M. Payette a l'intention de commencer immédiatement le forage d'un puits. Actuellement, l'Imperial Oil est à faire des sondages. Elle a creusé un premier puits à près de 6,000 pieds sans obtenir les résultats attendus.

Elle en creuse un second et a déjà atteint une profondeur d'environ 3,500 pieds. Le fait de ne pas trouver d'huile au premier forage ne veut pas dire qu'il n'en existe pas dans la région. Dans tous les endroits miniers, il a fallu faire souvent plusieurs sondages avant de découvrir les gisements qu'on prévoyait.

Au ministère des Mines on nous a déclaré que la rumeur voulant que les trusts de l'huile aient établi leur contrôle sur les régions de la Gaspésie qu'on croit pétrolières est dénuée de fondement. Des licences d'exploitation ont été accordées pour certaines étendues de terrain, mais il ne s'agit que de portions relativement étroites dans ce territoire immense.

D'après les géologues, les possibilités de la Gaspésie en ressources pétrolières sont très grandes.

Des aviateurs canadiens dans les Aléoutiennes

Washington, 29 (C.P.). — Vendredi dernier, des aviateurs canadiens et étatsuniens ont effectué de concert un raid d'envergure sur Kiska, une des Aléoutiennes, causant des dommages à un transport japonais, détruisant sept avions nippons et atteignant deux sous-marins. C'est ce qu'a révélé hier un communiqué de la Marine.

Il y a depuis plusieurs mois en Alaska des escadrons du C.A.R.C. qui collaborent avec l'aviation, la marine et l'armée des Etats-Unis à la défense de la pointe nord-ouest de notre continent, mais c'est la première fois qu'il est officiellement question d'une offensive contre les Japonais à laquelle elles aient pris une part active.

TARIF

des annonces classifiées

du "DEVOIR"

Téléphone: BELAIR 3361

1 cent le mot 25c minimum comp-

tant. Annonces facturées 14c le mot.

40c minimum

NAISSANCES, SERVICES, SERVI-

CES ANNIVERSAIRES, GRANDS

MARIAGES, REMERCIEMENTS, POUR

SYMPATHIES ET AUTRES 20

par mot minimum de 50c PIAN-

CALES, PRIXES, MARIAGES

DE 100c 100c 100c

DE 100c 100c 100c

DE 100c 100c 100c

DE 100c 100c 100c

DE 100c 100c 100c

DE 100c 100c 100c

DE 100c 100c 100c

DE 100c 100c 100c

LES MEDECINS RE-

COMMANDENT NOS

BANDES

HERNIAIRES

Une spécialité de la

PHARMACIE

MONTREAL

La plus grande pharmacie de détail au monde.

Portez la bande qui convient à votre malade.

Nous avons un assortiment complet de bandes

herniales, bandes médicales, bas élastiques,

supports, vestes en chamois ou en flanelle

rouge pour ceux qui souffrent de bronchite.

Essayage à domicile ou dans nos salons

privés sans frais additionnels. Experts

et exportes à votre service aus-

tant selon l'ordonnance de

votre médecin.

JOUR ET NUIT

HA. 7251

ETATS-UNIS

Eviter les conflits ouvriers

Détroit, 29 (C.P.). — Le juge Frank Murphy, de la Cour suprême des Etats-Unis, après avoir visité hier une fabrique de bombardiers et une usine de chars d'assaut, a prononcé une allocution à une réunion du Detroit Federation Executives' Club, réunion à laquelle assistaient plus de 200 chefs de l'American Federation of Labor.

Il a conseillé aux chefs des deux groupes ouvriers du pays, l'American Federation of Labor et le Congress of Industrial Organizations, de s'entendre, ou d'en venir au moins à un compromis afin qu'il n'y ait pas d'arrêt dans la production de guerre. Il a ajouté qu'il est faux que les travailleurs de Détroit soient divisés quant à l'effort de guerre, et que bientôt les usines du pays produiront chaque mois plus que les usines d'un autre quel pays de l'Axe en un an.

M. F.-C. Lydon prend sa retraite

M. F.-C. Lydon, fonctionnaire du service des voyageurs du Pacifique Canadien, prendra sa retraite le 1er octobre après avoir été à l'emploi de cette compagnie depuis plus de 55 ans. Il était agent général des voyageurs à Montréal depuis 1929 et avait ses bureaux rue St-Jacques, où sa grande activité et ses vastes connaissances dans toutes les questions de voyages lui valurent une enviable réputation et un très grand nombre d'amis. A titre de membre du club Rotary, dont il fut secrétaire pendant 15 ans et est resté membre honoraire, il s'occupa aussi activement d'œuvres sociales.

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Province de Québec — Secrétariat
HON. HECTOR PERRIER
Ministre
M. JEAN BRUCHESI
Sous-ministre

Les ÉCOLES de SOLFÈGE et MUSIQUE

COURS DE SOLFÈGE
Lecture - Théorie - Dictée musicale - Harmonie
Ouverture des cours: 1er octobre 1942.
ENSEIGNEMENT GRATUIT: Frais d'inscription \$1.00
Cours d'harmonie \$5.00

COURS DU SOIR

Inscriptions reçues, de 10 h. A.M. à 5 h. et de 7 à 8 h. P.M.
Pour renseignements s'adresser:
LES ÉCOLES DE SOLFÈGE ET MUSIQUE
Direction générale, édifice "Monument National", Local 19,
1182 Boulevard St-Laurent, Montréal — Tél.: LA. 4419.

Langues Vivantes!

Espagnol, Italien, Allemand

Trois années
la dernière donnée entièrement dans l'une
ou l'autre de ces langues.

Ouverture des Cours

lundi, 5 octobre, à 7.30 heures du soir
On s'inscrit le jour et le soir, sauf le samedi,
après-midi et soirée.

L'École des Hautes Études Commerciales

subventionnée par le Secrétariat de la Province
affiliée à l'Université de Montréal
Coin avenue Viger et rue Saint-Hubert
MONTREAL

UN PRODUIT VOLCANO

La Fournaise "EUREKA"</

Nouvelles de guerre

Quatre aviateurs canadiens-français tués outre-mer

Ottawa, 29 (C. P.) — Dans la 381ème liste des victimes canadiennes de la guerre, publiée par l'Aviation royale canadienne, on relève les noms de quatre Canadiens français, qui ont perdu la vie en service outre-mer. Ce sont: le sergent Raoul-Joseph-Alphonse Boudreau, Sept-Îles, Québec; le sergent Donald-Alfred Girouard, 469, rue Edmond, Winnipeg; le sergent Raoul-Joseph Rioux, de Grand-Falls, N.B.; et le sergent Edouard-Wilfrid Saint-Cyr, avenue Lorne, Richmond, Québec.

Portés prisonniers

Ottawa, 29 (C.P.) — Le ministère de la Défense nationale donne les noms de plus de 20 Canadiens qui seraient ou tués ou prisonniers, mais il précise que la liste n'est pas officielle. Voici les noms de conscription canadienne-française relevés dans cette liste: Andrew Arseneau, fils de Mme Amanda Arseneau, d'Upsalquitch, province du Nouveau-Brunswick; Cecil-James Royer, de Bury, Co. de Compton, P. Québec; Dieudonné Albert, de Toronto; David Chaboyer, de Saint-Laurent, Manitoba.

51ème cargo

Ottawa, 29 (C.P.) — Cette semaine le Canada mettra en service le 51e des cargos de 10,000 tonnes qu'il a construits cette année. M. C. D. Howe annonce aussi qu'on devra disposer, après le 1er octobre, d'un "certificat de nécessité" signé par le ministre des Munitions et de l'Approvisionnement ou par son assistant pour motiver toutes les demandes de dépréciation sur les contrats de guerre.

Rationnement de l'essence

Ottawa, 29 (C. P.) — Les bureaux régionaux du régieur des huiles feront tenir dans quelques jours les premiers avis aux automobilistes qui seront placés dans la nouvelle catégorie "AA". Suivant le rationnement de la catégorie "AA", les propriétaires de voitures légères recevront seize unités pour les six mois qui se termineront le 31 mars 1943, comparativement aux 60 unités auxquelles ils avaient droit dans la catégorie "A". Le régieur des huiles, M. G.-R. Cottrill, a déclaré que les propriétaires de voitures légères classés dans la catégorie "A" devront remettre au moins 16 coupons de leurs carnets actuels aux autorités. S'ils reçoivent moins de 16 coupons, on enlèvera la différence de leurs nouveaux carnets de la catégorie "AA" avant de leur faire parvenir. De même, les propriétaires de voitures plus lourdes de la catégorie "A-2" devront remettre 18 unités et ceux de la catégorie "A-3" 20 unités. Les automobilistes qui ont utilisé tous leurs coupons de la catégorie "A" seront incapables de se procurer de

l'essence avant que la nouvelle série de coupons ne soit émise, le premier avril prochain.

La route de l'Alaska

Edmonton, 29 (C. P.) — On a appris ici que des camions ont fait le trajet séparant les États-Unis de l'Alaska sur la nouvelle route qui relie la république américaine à sa lointaine possession septentrionale. Cette route est longue de 1,600 milles et elle doit être définitivement ouverte à la circulation le 1er décembre prochain.

Un général nègre à Londres

Londres, 29 (C.P.) — Le seul général nègre de l'Armée américaine, le brigadier général Benjamin Davis, est arrivé à Londres. Il sera conseiller du major général J. C. H. Lee à propos des troupes noires outre-mer.

Le général de Gaulle est à Londres

Les chefs des Français libres nient que le général de Gaulle soit au Canada. Le général est allé récemment en Afrique, mais il est rentré à Londres et ne s'est pas mis en route vers le Canada.

Le brigadier Mavor

Ottawa, 29 (C.P.) — Le ministre de la Défense nationale, M. Ralston, annonce la nomination du colonel Wilfrid Mavor, industriel d'Ottawa, au poste de sous-maître-général de l'artillerie et sa promotion au grade de brigadier. Il succède au brigadier A. R. Macfarlane, nommé commandant du district militaire no 10 (Winnipeg).

Le comité des finances de guerre

Ottawa, 29 (C.P.) — G. W. Spinney, président du Comité des finances de guerre, annonce la nomination de George Kidd, important homme d'affaires de Vancouver, comme président du Comité national des finances de guerre pour la Colombie canadienne.

Une soirée récréative

La J. O. C. a organisé un service d'aide à nos jeunes militaires que l'on nomme: "Service Jockey du Soldat". Tous les mois, elle fait une soirée récréative à l'intention des jeunes mobilisés. Elle lance une grande invitation à toutes les futures recrues, ainsi qu'aux recrues actuelles, de venir oublier les tracas de la vie, à la soirée récréative organisée pour le vendredi, 2 octobre, à 8 h. 15 précises, en la "Centrale Jockey", 1037, rue Saint-Denis. Un programme des plus intéressants sera à l'ordre du jour. Et, en même temps, le futur mobilisé aura la chance de faire des connaissances qui l'aideront dans sa nouvelle vie, que sera celle du camp militaire.

Déclaration de M. Churchill sur le "second front" projeté

Le premier ministre désapprouve catégoriquement les déclarations et pronostics intempestifs à ce sujet — Il dénonce M. Pierre Laval mais ne définit pas son attitude à l'endroit du gouvernement de Vichy

Londres, 29 (C.P.) — A la reprise de la Chambre des Communes qui était ajournée depuis le 11 septembre, aujourd'hui, le premier ministre Churchill a désapprouvé catégoriquement les pronostics et déclarations faits en public au sujet du moment ou de l'endroit où sera déclenché un second front des Alliés.

La déclaration de M. Churchill fut provoquée par une question du capitaine Peter Macdonald basée sur l'assertion que "la période d'une offensive des Nations Unies approche".

Au moment où la Chambre devait reprendre ses débats, en effet, un officier supérieur de l'armée britannique avait dit, en français, au réseau de la BBC, qu'en ce moment on peut prévoir, plus que jamais, la possibilité d'une invasion du sol français par les Britanniques et leurs Alliés. Ce message suivait d'autres messages transmis à peu près dans les mêmes termes par la British Broadcasting Corporation à la population française, messages qui prévenaient les Français de se préparer, car l'offensive des Nations Alliées approchait.

Le capitaine Macdonald, natif de la Nouvelle-Ecosse, au Canada, voulait savoir de M. Churchill si cette information, susceptible d'être utile à l'ennemi, était la conséquence d'une indiscretion venue du gouvernement.

Voici la réponse de M. Churchill: "Je profite de cette occasion pour insister de nouveau sur le caractère indésirable des déclarations ou pronostics publics quant au moment et à l'endroit de la future offensive alliée, même si de telles déclarations sont basées sur des déductions et non pas, comme on semble le suggérer, sur une indiscretion venue du gouvernement."

Les applaudissements de la Chambre ont été ponctués d'une remarque — que M. Churchill n'a pas relevée — d'un député qui voulait savoir si les paroles du premier ministre s'appliquaient à M. Wendell Willkie. (On sait que celui-ci, parlant à Moscou, dimanche dernier, a insisté sur l'urgence de l'ouverture d'un second front le plus tôt possible.)

En plus de répondre à toute une série d'autres questions, M. Churchill a parlé de l'occupation britannique de Madagascar, annonçant qu'il avait été informé de la chute de Tuléar, dernier port de l'île encore demeuré aux mains de la France.

On s'attend que M. Churchill fera prochainement une revue complète à date des développements de la guerre. Dénonçant M. Pierre Laval, le premier ministre Churchill, qui n'a pas l'habitude d'être à court de vocabulaire, a dit qu'il craignait rien trouver dans la langue anglaise pour dénoncer comme il le voudrait, le premier ministre français. M. Churchill a refusé de parler plus longuement de son attitude à l'endroit du gouvernement de Vichy.

M. Churchill n'a pas non plus voulu faire de commentaire sur une nouvelle suggestion à l'effet que la R. A. F. bombarde la ville de Rome.

Le premier ministre a reproché à un député ses critiques contre les troupes noires, critiques regrettables, dit-il.

Enfin, M. Churchill a assuré un autre député que l'harmonie dans les plans de guerre des Alliés est "notre but constant et que nous ne manquons certainement pas de ce qui faut pour l'atteindre."

Veut-on garder indéfiniment en prison l'ancien maire Houde?

La "Ligue pour la Défense du Canada" proteste, dans une lettre ouverte à la Justice, contre la détention sans procès de M. Houde, depuis plus de deux ans — Qu'on lui fasse un procès en justice — Question de principe, non pas de personne — Le droit imprescriptible du citoyen d'être jugé et de connaître la durée de sa sentence, s'il est condamné

Précédent dangereux pour tous les citoyens canadiens — Procédé arbitraire, pire que l'ancien embastillement — Cette détention a trop duré — Et après la guerre?

M. Camilien Houde, ancien maire de Montréal, ancien député à Québec, arrêté par la police fédérale au commencement de l'été 1940, et tenu prisonnier sans avoir subi de procès, — à Petawawa d'abord et puis à Fredericton, (Nouveau-Brunswick) où il fut transporté l'été dernier, — doit-il rester indéfiniment prisonnier? Lui fera-t-on un procès en justice? Pourquoi ne lui en a-t-on pas déjà fait un? Si la guerre allait durer dix, quinze ans, le tiendra-t-on tout ce temps en prison sans s'occuper le moins du monde du fait qu'il est détenu pour délit politique, et non pas pour délit de droit pénal?

Telles sont les questions que pose au ministre de la Justice, à Ottawa, le Comité central de la "Ligue pour la Défense du Canada", dans la lettre ouverte ci-jointe qui proteste et demande justice pour M. Houde. On croit savoir que toutes les sections de la Ligue prendront la même attitude que son Comité central, adopteront le même point de vue. Il s'agit bien moins du cas particulier de M. Houde que du précédent ainsi posé et de l'arbitraire de la détention de quelque citoyen que ce soit pour un terme indéfini, sans aucune forme de procès.

TEXTE DE LA LETTRE

Voici le texte de la lettre ouverte de la Ligue au ministre de la Justice:

Montréal, le 28 septembre 1942.

Hon. M. Louis St-Laurent,
Ministre de la Justice,
Hôtel du Gouvernement,
Ottawa.

Monsieur le Ministre,

Depuis plus de deux ans, M. Camilien Houde est détenu dans un camp de concentration canadien. L'arrestation s'est faite sans mandat, la détention, sans procès. Par conséquent, aucune sentence définitive ne frappe M. Houde.

La Ligue pour la Défense du Canada désire, abstraction faite de tout cas particulier, poser une question de principe de nature à intéresser tout citoyen canadien.

Alors qu'un grand voleur, un meurtrier même, bénéficie toujours, — sans en faire la demande expresse — d'un procès, reçoit une sentence définitive, en vertu de quoi le gouvernement peut-il détenir, pendant un temps indéterminé, un homme accusé de délit politique, et qui n'a jamais eu de procès? Vous admettez sans aucune hésitation que les raisons invoquées généralement pour refuser un procès à des ennemis de l'Etat, savoir: ne pas brûler des indicateurs précieux, garder secrets certains documents, etc., ne s'appliquent guère dans le cas qui nous occupe présentement. Il reste que Camilien Houde a été arrêté sans mandat, qu'il est détenu sans procès et que, sans aucune raison, l'on ne détermine aucune sentence.

Précédent dangereux: la police fédérale peut donc arrêter n'importe quel citoyen canadien et le détenir aussi longtemps qu'elle le voudrait, sans donner aucune raison, puisqu'il n'y a plus d'habes corpus. Pas même besoin de procès.

Régime absurde, régime abusif. La détention sans procès de Camilien Houde devra-t-elle durer aussi longtemps que la guerre? Et si la guerre allait durer encore dix ans, le détenant-on encore dix ans, sans lui faire de procès, et sans s'occuper des moyens de subsistance de sa famille à laquelle il ne peut voir?

S'agit-il du retour à la lettre de cachet des anciens régimes, contre lesquels on a tant parlé? Dans le feu de la

présente croisade pour la liberté, a-t-on oublié que la destruction de la Bastille s'est faite afin de libérer les internés par lettres de cachet? Pourtant, ceux-ci étaient bien mieux traités que M. Houde. Eux, au moins, pouvaient recevoir des amis, se faire nourrir par les meilleurs traitants de l'époque, correspondre assez librement, etc., toutes choses qui sont refusées à l'ancien maire de Montréal et qui lui seront encore refusées pour un temps indéterminé, si vous ne mettez fin à cette déplorable situation.

La Ligue pour la Défense du Canada croit qu'à titre de Ministre de la Justice et de grand avocat, vous devriez voir à mettre fin à cette détention, que vous-même n'avez pas ordonnée, détention qui dépasse toutes les limites du bon sens et de la justice.

La Ligue proteste au nom de tous les citoyens canadiens, même et avec plus d'insistance au nom de ceux auprès desquels M. Houde ne rencontre aucune sympathie, mais qui veulent pour lui comme pour tous une justice équitable et le traitement sensé des détenus politiques.

Ce qui importe surtout c'est le principe de la liberté du citoyen, son droit d'avoir un procès public, de recevoir une sentence déterminée. Si le gouvernement veut détenir M. Camilien Houde à perpétuité, que l'on fasse prononcer cette sentence par un tribunal chargé d'instruire un procès public sur une accusation précise. Mais alors, qu'on le dise, et qu'on le sache.

Le silence et le maintien du statu quo permettent peut-être une attitude actuellement commode. Elle deviendra difficile à expliquer au peuple canadien et en particulier à la population de la province de Québec, un jour ou l'autre.

M. Camilien Houde a droit à un procès public. La Ligue pour la Défense du Canada vous prie instamment, Monsieur le Ministre de la Justice, d'en ordonner l'instruction sans délai.

LA LIGUE POUR LA DEFENSE DU CANADA.

Par (Signé) JEAN DRAPEAU,

Secrétaire-adjoint.

(Communiqué par le Secrétariat de la Ligue pour la Défense du Canada, le 28 septembre 1942.)

Graves appréhensions au sujet du travail féminin

Importante déclaration de la Commission générale des Semaines sociales sur le travail des femmes

La Commission générale des Semaines sociales, réunie à Saint-Jean, à l'occasion de la 21ème session des Semaines sociales du Canada, n'a pu s'empêcher de constater les appréhensions très graves que soulèvent dans tous les milieux les nouvelles mesures relatives au travail des femmes que le gouvernement fédéral croit devoir imposer au pays.

Après délibérations et mûres réflexions, ses membres, à l'unanimité, en sont venus à la conclusion que le but désiré ne serait pas atteint par l'enrégimentation plus ou moins volontaire des femmes et des jeunes filles dans des occupations qui — sauf exceptions — ne conviennent ni à leur résistance physique, ni à leurs responsabilités sociales. L'effort de guerre n'en profitera en aucune façon et pourra même en être compromis.

Au surplus, le travail des femmes poussé à l'excès, ainsi qu'il semble

bien devoir l'être, ne peut manquer de désorganiser la vie familiale, de compromettre irrémédiablement l'éducation des enfants, de multiplier les séparations et les divorces, d'accroître la criminalité juvénile, de ruiner la santé des mères actuelles ou futures et de saper ainsi à sa base la vitalité de la nation. Sa mal-faisance sociale ne saurait être exagérée.

C'est pourquoi la Commission générale des Semaines sociales désire faire écho à la solennelle mise en garde formulée à ce sujet par l'Épiscopat canadien dans un récent document public; elle désire appuyer par la même occasion l'attitude prise par la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste au nom de la population féminine du Québec.

Le président: Joseph-P. ARCHAMBAULT, S.J.
Le secrétaire: Guy VANIER

Marsoui rasé par un incendie

Il ne reste plus que quatre édifices — A Mont-Joli, une partie de la toiture du sanatorium a été emportée par la tempête

Québec, 29 (D.N.C.) — Un violent incendie a pratiquement rasé le village de Marsoui, dans le comté de Gaspé-Nord. Il ne reste en tout que quatre édifices: l'église, l'hôtel, un magasin et une résidence. Ce désastre est attribué à la tempête de dimanche dernier, qui a été terrible dans la région du bas Saint-Laurent. A Mont-Joli, dans le comté de Matane, une partie de la toiture du sanatorium a été emportée et partout, le long de la côte, dans la péninsule, des édifices ont été démolis, des toits soulevés, des arbres arrachés et des poteaux cassés. A Marsoui même, le moulin à scie de Couturier et Fils, un des plus importants de la région, a été incendié. Plusieurs millions de pieds de bois ont aussi été la proie des flammes. Marsoui est situé à l'embouchure de la rivière du même nom, à 22 milles en bas de Ste-Anne-des-Monts. Sa population est d'une couple de cents habitants.

11 avions anglais abattus par le gel

Londres, 29 (C.P.) — Onze avions de la R. A. F. sont disparus au cours d'opérations au-dessus de la France, samedi dernier. On attribue au gel et à la mauvaise visibilité la disparition de ces avions.

Le moral des Canadiens serait bas

Toronto, 29 (C.P.) — J.-W. Noseworthy, député fédéral de York-Sud, a déclaré hier soir à une réunion politique que le plus grave défaut de l'effort de guerre canadien, c'est que le moral est bas dans les usines et les services armés.

Il a dit que le Canada accomplit une bonne besogne, mais qu'il n'a pas atteint le maximum dont il est capable.

Mort du juge J.-N. Ellis

Vancouver, 29 (C.P.) — Le juge J. N. Ellis de la Cour suprême de la Colombie canadienne est décédé la nuit dernière à l'hôpital, à l'âge de 67 ans. Il avait été nommé à la Cour suprême en novembre dernier, et était auparavant magistrat de district.

Dénégation

Londres, 29 (C.P.) — Le gouvernement britannique nie la prétention du haut commandement allemand que des sous-marins nazistes auraient coulé trois transports de troupes américains dans l'Atlantique.

On demande la peine de mort

Rio-de-Janeiro, 29 (A.P.) — L'état-major de l'armée brésilienne a recommandé la mise à mort de cinq personnes dont on a tué les noms, coupables d'offenses contre la sécurité de l'Etat, au profit d'un pays étranger.

Poursuites contre le C.P.R.

Mme veuve Maurice Dupré réclame \$155,000, et M. le juge Reeves \$115,250

Québec, 29 (D.N.C.) — Deux poursuites considérables ont été prises à Montréal aujourd'hui contre le Pacifique Canadien. La première, au montant de \$155,000, a été enregistrée par Mme Maurice Dupré, et la seconde par M. le juge Reeves Hall, au montant de \$115,250. Ces deux actions sont la suite de la tragédie qui se déroula, le 30 septembre 1941, lors d'un convoi du Pacifique Canadien près de Maskinongé. Trois personnes perdirent la vie dans cet accident et une soixantaine avaient été blessées. M. Dupré, gravement blessé, mourut quelques jours plus tard aux Trois-Rivières.

Madame Dupré réclame ce montant pour la mort de son mari, M. Maurice Dupré. Elle réclame partie de cette somme, soit \$75,000, au nom de ses enfants. Elle allègue que la compagnie est responsable de l'accident, parce que c'est elle qui doit voir à l'entretien de ses voies; et c'est également elle qui doit voir à ce que la vitesse des trains ne soit pas supérieure à la capacité de résistance de la voie ferrée. La poursuite a été prise par M. Onésime Gagnon, député à Québec, et ancien associé professionnel de M. Maurice Dupré.

Dans son action, M. le juge Hall tient la compagnie responsable des blessures qu'il a reçues dans cet accident. M. le juge Hall s'est infligé plusieurs fractures, lorsque le wagon qu'il occupait est tombé dans la rivière Maskinongé. Il subit une fracture du crâne qui l'a obligé à faire plusieurs mois d'hôpital.

Ce demandeur allègue, toutefois, qu'au cas où il serait obligé de prendre sa retraite, il déduira du montant réclamé le montant de la pension qu'il recevra du gouvernement fédéral.

On se rappelle que dans cet accident plusieurs juges de la Cour d'appel qui se rendaient à Québec pour la session d'octobre, furent blessés. A part M. le juge Hall, il y avait MM. les juges St-Jacques et Barclay, de la Cour d'appel, et M. le juge Caron Pratte, de la Cour supérieure.

En Chine

Chungking, Chine, 29 (A.P.) — Le communiqué des quartiers généraux des États-Unis, mardi: "Le 28 septembre, des bombardiers américains accompagnés de chasseurs ont exécuté deux raids contre des positions japonaises à Wanting et à Tengchung, dans le sud-ouest de Yunnan, et ont obtenu d'excellents résultats. Toutes les bombes sont tombées dans la région visée. L'aviation des États-Unis n'a pas perdu d'appareil."

Stalingrad Les Russes contre-attaquent sur un front de 40 milles

36e jour du siège de Stalingrad — Les armées du maréchal Timoshenko portent de durs coups — L'ennemi a perdu 5,000 hommes et 50 tanks — Les prétentions allemandes

(D'après des dépêches de la Canadian Press et de l'Associated Press, 29.) — Les armées russes du maréchal Timoshenko ont élargi leur contre-offensive, aujourd'hui, 36ème jour du siège de Stalingrad. Elles attaquent le flanc nord des armées allemandes sur un front de 40 milles de longueur, entre le Don et la Volga, alors que les chars d'assaut nazistes font de nouvelles tentatives et pressions à l'intérieur même de l'ancienne métropole russe.

Une émission de Berlin affirme que les troupes allemandes occupent de nouvelles positions dans la partie nord de Stalingrad, avançant sous un écran de bombardements incessants des défenses soviétiques.

Les quartiers généraux allemands admettent que les Russes contre-attaquent avec furie mais ils ajoutent que leurs troupes viennent à bout de ces contre-offensives.

A midi, un bulletin russe disait que des troupes de choc russes attaquant dans la zone du nord-ouest "avaient pénétré les lignes de défense ennemies et avaient capturé plusieurs hauteurs".

La bataille a continué pendant toute la nuit dernière, à Stalingrad, et les Russes disent que les attaques de l'ennemi ont valu à celui-ci la perte de 4,000 hommes et de 50 tanks alors que 1,000 autres Nazis ont été tués au nord-ouest de la ville.

Les Russes disent aussi, dans leur communiqué d'aujourd'hui, que leurs troupes ont remporté de grands succès sur l'ennemi, sur les autres fronts, entre autres sur le front central (celui de Moscou), au nord-ouest de Rzhev et dans la région de Mordok, dans le Caucase central.

Les Allemands, par contre, disent qu'ils ont repoussé toutes les contre-offensives russes, qu'ils ont abattu 27 avions des Soviétiques, qu'ils ont capturé de nouvelles positions au sud-est de Novorossisk, et dans le Caucase central, qu'ils ont aussi bombardé le port russe de Tuapse, sur la mer Noire.

Le haut commandement allemand rapporte, dans son bulletin de guerre d'aujourd'hui, que les troupes nazies ont pénétré dans la partie nord de Stalingrad "après une défense ardue" des assiégés. Il ajoute que les Allemands continuent de repousser les attaques de diversion russes du nord et que les forces hongroises ont réussi une attaque le long du Don.

Le communiqué russe

Moscou, 29 (A.P.) — Le communiqué russe, mardi: "Pendant la nuit du 28 au 29 septembre, nos troupes ont combattu l'ennemi dans les secteurs de Stalingrad, de Mordok et de Sinyavino. Aucun changement important sur les autres fronts."

Dans la région de Stalingrad, nos troupes ont poursuivi une dure lutte. Notre artillerie a causé de lourdes pertes à l'ennemi. Elle a endommagé huit tanks, détruit 15 camions et 13 mitrailleuses, réduit au silence trois batteries d'artillerie et quatre batteries de mortier et dispersé une colonne de 200 camions.

M. Asselin de retour

M. J.-Omer Asselin, président du Comité exécutif, qui est allé à Londres pour discuter avec les capitales anglaises qui détiennent des obligations de Montréal, le projet de refinancement, est revenu au Canada ce matin. Au cours de l'avant-midi, il a télégraphié au Nouveau-Brunswick, disant qu'il serait à Montréal aujourd'hui même. M. Asselin n'a pas dit si M. Marler, qui l'accompagnait, est revenu avec lui.

Le lord-maire de Londres

Londres, 29 (C. P.) — Sir Samuel Joseph, 54 ans, chef d'une entreprise de constructions maritimes, a été élu aujourd'hui lord-maire de Londres, pour succéder à sir John Laurier.

Sir Joseph est conseiller municipal de Portsoken. Au cours de la dernière grande guerre, il a combattu comme capitaine à Salonique, en Egypte et en France. Il s'est intéressé à plusieurs hôpitaux et il a été shérif de Londres, de 1933 à 1934.

Ecoliers anglais tués

Londres, 29 (C. P.) — Un avion allemand a bombardé, ce matin, une école située dans une petite ville près de la côte sud anglaise, y tuant au moins 10 écoliers et deux professeurs. D'autres écoliers et professeurs ont reçu des blessures.

Il y avait cent enfants dans l'école au moment du raid et beaucoup d'entre eux manquent encore à l'appel.

Raid sur une ville anglaise

Londres, 29 (C. P.) — Un raid aérien solitaire allemand a lancé des bombes explosives puissantes sur une ville de l'ouest de l'Angleterre, ce matin, emprisonnant un certain nombre de personnes sous les débris des immeubles détruits. Tard cet avant-midi, des équipes de secours civiles travaillaient encore à débarrasser les ruines pour y secourir les survivants possibles.

Le commandant d'une batterie à mortier, entouré par six tanks ennemis et un groupe d'hommes armés de fusils automatiques, a détourné le feu de l'ennemi vers lui-même, pendant que l'artillerie soviétique ouvrait le feu, rendait inutilisables trois de ces tanks et écartait plus de 30 Allemands.

Au nord-ouest de Stalingrad, une unité a fait quelque avance, a anéanti une compagnie allemande et s'est emparée de sept mitrailleuses et de deux mortiers.

Pendant la nuit, une autre unité s'est enfoncée dans les défenses de l'ennemi et a capturé plusieurs hauteurs après de brefs engagements. On a écarté deux compagnies de fantassins ennemis et pris 10 canons et 20 mitrailleuses. Des prisonniers ont aussi été faits.

Dans le secteur de Mordok, nos troupes ont livré des combats acharnés avec des tanks ennemis et de l'infanterie motorisée. Pendant la nuit, des hommes d'une unité ont repoussé trois attaques des tanks et des hommes armés de fusils automatiques et détruit six tanks, 15 camions et environ une compagnie ennemie.

Dans un secteur du front central, les troupes soviétiques ont conquis une hauteur d'importance stratégique. On a repoussé cinq contre-attaques allemandes. L'ennemi a perdu environ 500 hommes dans cet engagement. 18 tanks allemands ont été bousculés, trois camions mobiles détruits et cinq canons capturés.

Le communiqué de Berlin

Berlin, 29 (A.P.) — Le communiqué du haut commandement allemand, mardi:

Dans le Caucase et au sud de Terek, les troupes allemandes se sont emparées de positions solidement fortifiées et défendues avec acharnement par les Soviétiques, sur un terrain difficile, boisé et montagneux. L'aviation allemande a bombardé le port de Tuapse et endommagé deux navires soviétiques de tonnage moyen dans la mer Noire.

Dans la lutte pour Stalingrad, l'attaque d'hier, après un dur combat, a permis de pénétrer dans la partie nord de la ville. Les Soviétiques ont poursuivi vainement leurs efforts pour le nord pour soulager le secteur.

Sur le front du Don, les Hongrois ont réussi une attaque locale. Nous avons repoussé des attaques soviétiques peu importantes dans le secteur central du front de l'Est.

Dans le secteur nord du front, des détachements d'infanterie et des avions allemands ont détruit plusieurs blockhaus ennemis. Nous avons infligé des pertes élevées aux Soviétiques. Leurs attaques locales n'ont pas donné.

Nous avons bombardé la ville et le port d'Archangel hier soir. Les bombes allemandes ont causé plusieurs incendies considérables.

Des attaques à basse altitude des avions allemands ont bombardé avec succès plusieurs positions militaires à différents endroits au sud-est de l'Angleterre au cours de la journée d'hier. Les bombes ont gravement endommagé un cargo ennemi à l'est de Great Yarm



Directrice : Germaine BERNER

Lettre de Fadette

Les clartés apportées au monde par le Christ sont décisives: seules elles font la vie noble et belle, et cela parce que le divin docteur du Sermon sur la montagne est le seul vainqueur de l'égoïsme, le seul fondateur de la vraie justice.

La justice, le droit, c'est la rectitude des pensées et des vouloirs de Dieu. S'écarter de cette rectitude, transgresser cette volonté, c'est avoir tort et faire du tort.

De l'affirmation de soi, qui peut être une justice, à la religion de soi qui est une idolâtrie, il n'y a qu'un pas et Dieu le sait. Il veut que nous apprenions de Lui ce que nous devons aux autres, ce dont nous Lui sommes redevables, et il nous promet que, si nous cherchons avant tout la justice, le reste nous sera donné par surcroît.

Hélas! nous nous occupons moins de tendre à cette justice que de sans cesse revendiquer nos droits!

Elle est facile, la morale qui veut que la raison du plus fort soit toujours la meilleure; elle est aisée, celle qui se réclame de la loi du talion; elle est commode, celle dont l'intérêt est le seul guide.

Si nous voulons pourtant pratiquer la justice, si nous avons faim et soif d'équité, il faut en revenir à la morale fondée sur la volonté divine. Tout ce que nous faisons aux autres, soit en bien, soit en mal, nous le faisons à Dieu même.

Celui qui viole les droits d'autrui, qui lèse ses intérêts, qui lui porte tort dans ses biens, qui attaque son honneur par une accusation et même par le soupçon crée contre lui, par un jugement mal fondé, par une révélation stupide qui diminue celui qui en est victime, le décourage et parfois le désespère, celui-là commet des crimes contre la justice et il y en a trop de ces criminels qui se croient vertueux.

L'homme droit et vertueux a la culte de la justice et ceux qui font de beaux discours et ne pratiquent pas la justice sont des hypocrites.

Enseignons donc à nos enfants le respect des autres, ne leur permettons pas de dénigrer leurs petits camarades, ne les encourageons pas à répéter les racontars sur les uns et les autres. Plantons en eux la religion du devoir, la probité jusqu'à la délicatesse, afin que, plus tard, ils ne se laissent pas aveugler par leur intérêt et ne deviennent ni des voleurs sournois et habiles ni des tuteurs d'âme qui détruiraient les réputations à plaisir.

La vérité, la loyauté, l'intégrité parfaite, mettons-les partout dès qu'il s'agit de nous, sans souci de l'attitude des autres à notre égard.

Mais si l'on n'a pas envers moi de la même mesure? N'importe! Tant pis pour les autres! Avant tout, pratiquons la justice afin de n'avoir jamais honte de nous quand nous passons la revue de nos souvenirs et que nous plongeons au fond de notre conscience.

Y eut-il jamais une époque où la justice fut plus offensée? Et par des peuples qui étaient chrétiens et ont mis de côté Dieu et sa loi, et par des peuples qui se disent chrétiens et agissent contre les lois du Christ, et enfin par des païens qui ne sont qu'ambition et cruauté?

Et si jamais la paix s'établissait dans ce monde rempli d'horreurs et de souffrances, elle ne pourrait durer que si les hommes essaient, avec énergie et persévérance, de pratiquer la justice.

29-IX-42

FADETTE

Archiconfrérie N.-D.-des-Malades

Donner au Christ.

Toutes nos souffrances". CHLT. — Vendredi, 2 h. 15: causerie aux malades. Au soir du premier vendredi du mois, 8 h. à 9 h., heure réparatrice à domicile.

Chers amis, Nos manifestations mariales annuelles ont bien été, cette année encore, une preuve de votre foi en Notre-Dame-des-Malades; et soyez-en sincèrement félicités et remerciés à la fois. Vos souffrances, celles que nous avons pu nous-même constater, durant la neuvaïne, ont été endurées et supportées avec résignation, cela, pour la gloire de Notre-Dame-des-Malades. Que son règne continue de s'étendre au delà de toute espérance. Et que la Sainte Vierge elle-même se trouve une place spéciale là où elle veut être aimée et vénérée.

Remerciements: Que nos plus sincères remerciements soient adressés à toutes les plus hautes autorités religieuses et civiles qui nous ont si généreusement encouragés, soit par leur présence aux fêtes, soit par leurs magnifiques lettres de réconfort durant ces temps si troublés que nous traversons. Vraiment, nous nous sentons de nouveau au point pour faire invoquer plus que jamais la Consolatrice des affligés.

Son Excellence: Une reconnaissance tout à fait spéciale à S. E. Mgr l'évêque de Sherbrooke, pour tous ses empressements réitérés, pour la cause des malades, ses plus intimes collaborateurs. En retour, chers malades, une messe, une souffrance, une prière aux plus chères intentions de Monseigneur notre évêque.

Publicité: Sincères remerciements également pour la coopération spontanée et efficace de la presse qui ne nous a jamais ménagés son bon vouloir. La station de radiodiffusion locale entend recevoir des malades de la région les

remerciements auxquels elle a droit et que nous lui décernons volontiers.

Hôpital Général S.-Vincent: Qui, plus que les religieuses de l'Hôpital, les gardes-malades, les infirmières et tout le personnel qui leur est allié, se sont donnés plus entièrement au bénéfice de tous les souffrants? Dès le début de la neuvaïne, et tout le temps des exercices, pour ne pas parler du Jour des Malades, le 15, ce fut un véritable concours de bon vouloir et de dévouement sans mesure qui fut apporté aux malades. Sincères et religieux remerciements.

A tous ceux qui ont fêté ou prié Notre-Dame-des-Malades, nous redisons ces paroles qui consolent: "Que Notre-Dame-des-Malades fasse descendre dans le cœur de tous ceux qui souffrent le plus de consolation possible. Qu'en ces jours troublés, elle redonne le courage aux aviateurs, aux marins, aux soldats des diverses armées; qu'elle soutienne les parents des défenseurs de la patrie, et qu'elle ne laisse pas le pays envahi par les ennemis de la foi. Gardons dans notre mémoire le souvenir des assises mariales de 1942."

Zoël FRECHETTE, ptre, Hôpital Général S.-Vincent, Sherbrooke, P.Q.

"L'Apostolat" des Missionnaires Oblats

SEPTEMBRE 1942. — De-ci de-là. — Six Oblats victimes de l'onde: François Nadeau, O.M.I. — Le Coin des jeunes: le Père D. Jeunes. — Jeunes Pères finissants de la province oblate de l'Est canadien. — Extraits de lettres des Oblats canadiens prisonniers de guerre. — Changement dans la province. — Communiqués. — En mission à Ogoki: Jean-Marie Houle O.M.I.

Au comptoir, 10 cts; par la poste, 12 cts.

Services de Librairie du Devoir.

Restrictions des produits de beauté

Le maquillage cependant toujours possible — Rappor- ter au magasin le petit pot de crème de beauté et la bouteille de lotion vides — Le jasmin de France, les roses de Bulgarie, l'écorce d'orange d'Italie sont remplacés par des fruits de Californie

Les cosmétiques

Le gouvernement a décidé de détourner une certaine quantité de produits nécessaires à la fabrication des cosmétiques vers notre effort de guerre, mais il n'en a pas standardisé les marques, bien qu'il ait grandement restreint le nombre de teintures et des parfums que peuvent choisir les manufacturiers.

Chaque fabricant aura le choix de 6 teintures de vernis à ongles, 4 teintures de poudre de riz, de crayons à lèvres, de crayons de rechange et de rouges. Il choisira à son goût quatre sortes de parfums, d'eaux de Cologne, d'eau de toilette, de poudres de talc, de poudres de bain et trois sortes de lotions pour les mains et la figure, lotions pour fixer les ondulations des cheveux, et des huiles et des fortifiants capillaires.

Les restrictions, si sévères qu'elles soient, laissent encore un choix considérable de teintures et de parfums. Par exemple, dix fabricants qui produisent chacun six teintures de vernis à ongles, offriront en vente 60 teintures différentes. Si une femme ne peut trouver la couleur qui lui convient parmi cet assortiment, c'est qu'elle y met vraiment de la mauvaise volonté!

Les vernis à ongles

Environ 50 pour cent du vernis à ongles était gaspillé. On se fatiguait d'une teinte et on jetait la bouteille. Changeons de teinte si nous le désirons, mais gardons la première bouteille, ne la mettons définitivement de côté que lorsque nous en aurons extrait tout le contenu, jusqu'à la dernière goutte. Remettons alors la bouteille vide au marchand qui la donnera au manufacturier pour un emploi subordonné.

Voici quelques conseils concernant l'application du vernis à ongles:

1o Limez les ongles juste assez longs pour protéger le bout des doigts, les laissant assez larges sur les côtés afin qu'ils aient plus de résistance.

2o Egouttez le pinceau avant de le sortir de la bouteille et appliquez avec soin le vernis, évitant ainsi un surplus qui s'étend sur la peau et qu'il faut enlever ensuite.

3o Avec le pinceau, enlevez l'excès d'un cheveu, sur le bord de l'ongle.

4o Quand la première couche de vernis est bien sèche, appliquez une autre couche qui prolonge la durée du manœuvre.

5o Essayez le goulot de la bouteille avant de visser le bouchon.

6o Gardez la bouteille bien bouchée dans un endroit frais.

Le poli à ongles a une tendance à épaissir à la longue; au lieu de le jeter il suffit d'y ajouter une petite quantité de dissolvant (remover), il pourra servir encore longtemps.

Crèmes de beauté et lotions

Acheter un bâton de rechange au lieu d'un crayon à lèvres et rapporter au magasin les petits pots de crème de beauté et les bouteilles de lotions vides représentent une réelle économie recommandée par les fabricants les mieux connus.

Les crèmes de beauté se font maintenant avec l'huile des fèves de soya au lieu de l'huile de coprah, et bien maline celle qui sera capable de trouver la différence! Mêlez-la bien avec vos doigts avant de l'étendre sur la peau et employez tout juste la quantité nécessaire.

La glycérine qui entrait dans la fabrication des lotions pour les mains sert maintenant à faire des explosifs. On emploie pour la remplacer le Sorbitol, qui est fait de glucose et d'autres sucédanés.

L'apparence et l'effet sont identiques. Employez cette lotion économiquement. Le surplus qui va sur la serviette est perdu à jamais.

Les parfums

Avant la guerre, on insistait pour que nos parfums contiennent les essences les plus recherchées qu'on extrayait du jasmin de France, des roses de Bulgarie, de l'écorce d'orange et de citron d'Italie, du géranium des colonies françaises, de la citronnelle des Indes orientales et de Malaisie, du Ylang-Ylang de Madagascar, des épices d'Australie, des eucalyptus d'Australie.

On employait encore la civette tirée des glandes de chats sauvages d'Abyssinie et le musque des daims de l'Himalaya.

Aujourd'hui, on se sert de l'essence d'orange, de citron et de pamplemousse de Californie et les parfums sont très bons.

Bulletin du consommateur

Le prix et la qualité des marchandises

Contrôler les prix est une chose, maintenir le coût de la vie à un certain niveau en est une autre. Dans une récente ordonnance, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre insiste sur les moyens qu'elle prend pour éviter la disparition des séries à bon marché dans les produits principaux.

Elle a pour ligne de conduite d'obliger les manufacturiers à fabriquer et à vendre leurs marchandises à prix plus élevés; mais la Commission ne tolérera aucune diminution dans la fabrication des articles à bon marché, à moins que cette diminution ne soit due à des circonstances incontrôlables par le manufacturier, telle que l'impossibilité de se procurer certaines matières premières.

Ces règlements s'appliquent aussi aux vendeurs. Ils doivent organiser leurs achats de façon à pouvoir offrir en vente des marchandises à la même échelle de prix qu'ils les vendaient l'année dernière à la même date.

La guerre exige de plus en plus l'emploi de matériaux essentiels qui sont remplacés, pour la consommation civile, par des substituts. Il devient donc nécessaire de lancer des produits nouveaux sur le marché. En général, la Commission ne permet la fabrication de nouvelles marchandises que si le manufacturier prouve que l'intérêt du consommateur est en jeu. La fabrication de ces nouvelles marchandises résulte souvent du besoin d'utiliser les substituts, de l'application de mesures de simplification et de standardisation ou de l'adoption d'une technique de production qui accroît la valeur de l'article ou en réduit son prix de revient.

Aucune personne n'a le droit d'offrir en vente, ou de vendre un nouveau produit avant que la Commission ou un administrateur n'en ait fixé le prix maximum. Ce prix sera déterminé par rapport au prix de produits semblables déjà sur le marché, ou de produits d'une classification qui s'en rapproche le plus.

Le consommateur jouit encore d'une autre protection. Quand le fabricant fait une substitution, il doit fournir à l'acheteur la description commerciale de ce nouvel article et spécifier le produit qu'il remplace.

La Commission veut à tout prix, et en tant que la chose lui est possible, empêcher une augmentation des prix de détail. Toute augmentation du coût de revient doit être absorbée au cours des transactions

Esprit d'actualité à cultiver

(Service de l'Information)

On entend parler, un peu partout, de mesures de guerre. Le gouvernement prend des mesures de guerre, les compagnies font de même, les villes suivent l'exemple. Mais nous, comme individus, quelle mesure de guerre prenons-nous?

Des taxes nous ont été imposées. Nous avons grogné, chacun à sa façon, puis nous nous sommes habitués. On nous force à une rigoureuse économie. Nos petites convoitises voudraient encore faire la sourde oreille mais on s'y fera, peu à peu. Après, on sera surpris soi-même de constater combien peu on aura souffert de ces petits renoncements.

Il y a une mesure de guerre à laquelle, cependant, personne ne nous obligera de nous soumettre, qui ne nous sera imposée par personne mais qu'on devrait observer soi-même, ne serait-ce que pour conserver sa bonne santé morale, et par conséquent, sa bonne santé tout court.

C'est la patience, la bonne volonté.

On est appelé à en montrer vingt fois le jour. Au restaurant, la serveuse, pas toujours expérimentée et souvent surchargée de travail vous apporte un plat que vous n'avez pas commandé. Si vous demandez un bouillon, vous recevez un jus de tomate. Si vous commandez un bifteck, vous vous trouvez en présence d'un ragout. Ou bien, vous attendez interminablement qu'on vienne prendre votre ordre quand, de puis longtemps, votre estomac crie famine.

Au magasin, l'employée sans expérience vous répond ou remplit votre commande avec une désinvolture et une négligence qui n'ont d'excuse que sa jeunesse — ou le contraire — ou son inexpérience.

Dans le tramway, les gens s'entassent à l'avant, bloquant l'entrée, quand, à l'arrière bout, il y aurait encore place pour dix personnes. Pendant ce temps, vous êtes peut-être dans la rue, sous la pluie battante, à attendre qu'un autre tramway s'amène où vous pourriez vous frayer passage.

Voilà des occasions épatantes — et il y en a mille autres — d'exercer sa bonne humeur. Pour être heureux, il faut être en bonne santé. Pour être en bonne santé, il faut garder une humeur sereine. Essayez de conserver la vôtre, en de telles occasions, et si vous n'avez pas innové une mesure de guerre, vous aurez sûrement fait preuve d'un esprit d'actualité que tout le monde gagnerait à partager et qui devrait se rencontrer chez tous les habitants d'un pays en guerre, c'est-à-dire appelés à bien des renoncements, bien des sacrifices.

Ecole Ménagère de Verdun

Jeudi, 1er octobre, à 2 h., l'Ecole Ménagère municipale de Verdun ouvrira ses cours réguliers de couture, coupe, tissage, cuisine, par une leçon gratuite de démonstration culinaire sur la mise en conserves des viandes et du jus de fruits.

Toutes les dames et les jeunes filles des désirs de profiter de cet avantage exceptionnel sont bienvenues à 1000, 36 avenue, Verdun.

qui commencent chez le manufacturier pour se terminer chez le détaillant, à moins que les marchandises ainsi affectées ne jouissent du privilège de la subvention.

L'aviation invite les femmes à s'enrôler dans ses rangs

Le C.A.R.C. (D.F.) se développe rapidement. Les statistiques démontrent que des femmes de tous les coins du pays sont anxieuses d'en faire partie, parce qu'elles ont entendu dire par leurs amies déjà enrôlées que l'entraînement, donné par des instructeurs et des techniciens hautement qualifiés, leur sera utile non seulement pendant leur stage dans le C.A.R.C. (D.F.), mais leur aidera à envisager l'avenir après la guerre avec l'assurance de pouvoir servir avantageusement de leur savoir.

Une nouvelle porte vient de s'ouvrir: le "Programme de Formation de la Jeunesse en temps de guerre", pour les sténographes. Ce plan vous permettra de vous enrôler dans le C.A.R.C. (D.F.) et, tout en vous entraînant, de recevoir chaque semaine salaire et allocations, au taux de l'aviation. Après avoir complété votre entraînement, on vous enverra là où vos services seront requis, dans la branche où vous vous serez qualifiées. Si la sténographie ne vous intéresse pas, demandez-nous des renseignements au sujet de notre nouveau système simplifié d'entraînement et d'entraînement. Vous serez dirigées vers le travail qui vous convient le mieux et entraînées dans ce sens. Au Centre du Recrutement, 1254, rue Bishop, on est toujours prêt à vous recevoir et à discuter la question avec vous. Si vous ne pouvez pas venir le jour, entrez donc le lundi ou le jeudi soir, entre sept et dix heures. (Communiqué)

Chapelle de Marie-Réparatrice

Jeudi soir, le 1er octobre, il y aura Heure-Sainte de 8 à 9 heures dans la chapelle des Religieuses de Marie-Réparatrice, 1025, Mont-Royal ouest, Outremont.

Mgr Philippe Perrier donnera le sermon. Toutes les personnes sont cordialement invitées.

231,249 femmes se sont enrégistrées

On espère que le grand total se montera à 250,000

Ottawa, 29 (C.P.). — D'après le dernier rapport des quartiers généraux du service sélectif national, 231,249 femmes de 20 à 24 ans se sont enrégistrées et on espère que le grand total se montera à plus de 250,000, quand les compilations seront terminées.

Les formules révèlent que 18.6% des femmes sont libres de fournir un travail régulier, et que 6.3% ne peuvent disposer que d'une partie de leur temps.

Voici quelques détails de l'enrégistrement. Dans les Maritimes, 26,294 femmes ont signé la formule; dans le Québec, 53,526; dans l'Ontario, 70,270; dans les provinces de l'Ouest, 64,487 et dans la région du Pacifique, 16,663.

"Sa Sainteté le Pape Pie XII"

(par Georges GOYAU,

de l'Académie française)

Pie XII est un des seuls hommes dont l'influence spirituelle puisse préparer une paix durable. Il était difficile de raconter une vie aussi pleine et aussi mouvementée que celle du Chef de l'Eglise catholique. Georges Goyau a pleinement réussi.

Au comptoir \$0.60; par la poste \$0.70.

Service de Librairie du Devoir, 430 est, rue Notre-Dame, Montréal

Pour les fiancées

Demain soir, à 8 h., aura lieu chez les Pères du Saint-Sacrement, 4450, rue S.-Hubert, une autre réunion des cours "pour préparer les jeunes filles au mariage".

Cette semaine, le sujet à l'étude sera: "La psychologie de l'homme et de la femme".

C'est un sujet d'une élémentaire nécessité sur lequel on n'est jamais trop renseigné: "Se bien connaître et connaître aussi son fiancé afin de le mieux comprendre".

La femme...

...avertie, pour ne rien dire de l'homme, recherche avant tout, avec la qualité, le confort dans ce qui fait l'objet de ses desirs. Voici que viendra bientôt l'hiver avec "son triste cortège"... Un bon manteau chaud ne s'impose-t-il pas? Aux quartiers généraux des belles fourrures "chaudes" et de haute qualité, ainsi désignés pour la maison de fourrures J.-F. Reid, l'on trouve dans un immense et splendide étalage le manteau de son choix et au prix qui convient à sa bourse et aux conditions faciles de paiement. Commandes et mesures: les donner dès maintenant, c'est s'assurer que la livraison se fera sans délai, à l'heure et au jour fixés. Reid: 1473 Amherst.

Papier-Tenture

RECENTS MODELES 1942

Nous possédons un heureux choix des plus récents modèles de papier-tenture. Leurs dessins et leurs couleurs s'harmoniseront à ravir avec l'un ou l'autre de vos ameublements.



Nos PRIX sont à la portée de tous et notre service inégalable.

QUINCAILLERIE

J. M. RAVARY

Incorporée

4041, STE-CATHERINE EST
MONTREAL

Ingrats les enfants d'aujourd'hui? Non: pratiques...



A l'enchantement des contes de fées ils préfèrent une belle réalité comme les Chaussures Le Chat Botté qui leur procurent souplesse, bien chaussant, confort. Et puis, les Chaussures Le Chat Botté, ça dure!

LE CHAT BOTTE

FABRIQUÉES PAR THE SLATER SHOE CO. LTD.

Distribuées par LE CHAT BOTTE ENR-GEO. E. FORTIN, Propriétaire

Feuilleton du "Devoir"

L'erreur de Marie-Luce

par GERMAINE DU VAL

5. (Suite)

Soudain, l'horizon s'élargit.

Pour un peu, le jeune officier se serait écrié:

"Allez doucement! Je veux tout revoir dans ce pays, où je ne suis pas revenu depuis deux ans!... Mon pays!..."

Il entrevit, au passage, sur le terre-plein de la place ouverte au bout de la rue, le château: le château massif des ducs de la Trémoille, précédé de sa légère chapelle qui semble un bijou gothique et qui sert de suprême et dernière demeure à la noble famille des ducs de ce pays.

Le voyageur aurait voulu s'arrêter là, descendre du car, courir s'accouder au parapet qui précède le château et qui, en bordure de la place, domine un vaste paysage extrêmement pittoresque et beau. Il brûlait de revoir, au premier plan, à trente mètres en contre-bas, la rivière paisible et les vieilles maisons qu'il avait si souvent regardées jadis, et, plus loin, descendant en pentes rapides vers le Thouet, des champs joliment travaillés en sillons, des prés verdoyants, des vignes à peine sorties encore de leur sommeil d'hiver.

"Si grand-mère ne m'attendait pas

par ce car, s'affirma-t-il, je m'attardais sûrement ici, quitte à terminer à pied mon trajet, ma valise à la main! Mais quelle inquiétude pour elle, si elle ne me voyait pas arriver à l'heure dite!"

Il songea:

"La jeune fille de tout à l'heure, celle qui est descendue avant Thouars, elle aussi, c'est chez une grand-mère qu'elle allait. Avec quelle affection elle y a été reçue!"

"Vraiment, cette simplicité, cette spontanéité familiales, auraient été une raison de plus pour que nous puissions nous comprendre... enfin, je veux dire: pour que je puisse la comprendre!"

Puis, comme il approchait rapidement du but de son voyage, comme il se préparait à revoir dans quelques minutes un cher visage, il ne pensa plus qu'à cette rencontre prochaine. Il s'avança légèrement sur son siège inconsciemment, pour être plus vite prêt à descendre, le moment venu.

Le regard guettant la route qui restait encore à parcourir, il n'eut pas même d'yeux pour le ravin

qu'il côtoyait, vers le fond duquel il descendait pour traverser le pont du Thouet.

Sinueuse et attrayante, pourtant, la rivière coulait, bordée de saules et de peupliers, entre des murailles de rocs et de buissons.

Une fois le Thouet traversé, la route serpenta de plus belle et remonta rapidement la colline.

Le château, formidable, juché sur sa muraille immense, abrupte, au-dessus de la rivière, se présentait encore et encore au hasard des tournants, cependant que la voiture s'éloignait de la ville qui apparaissait maintenant comme déployée en côté du château.

Ce paysage grandiose et tant aimé jeta comme une bouffée d'enfance au cœur du jeune homme. Sollicité malgré lui par les vieilles pierres, par les silhouettes jadis familières à ses yeux, il reconnut les restes des fortifications du moyen âge: la tour du prince de Galles, la tour de la porte aux Prévoits...

"Quel plaisir de revoir tout cela!" murmura-t-il. C'est bien beau chez moi!"

Mais, soudain, deux doigts sur l'épaule de l'homme au volant, il dit joyeusement:

— Halte-là, chauffeur, si tes voeux j'ai! A cent mètres! Je descends à l'entrée du chemin de "la Bruerie". Vous le connaissez?

— Oui, monsieur! Il y a quelques fois des voyageurs qui m'y font arrêter.

La voiture ralentit, s'arrêta.

L'officier glissa un pourboire dans la main de l'homme, saisit sa valise qu'il avait déposée près de la portière en entrant dans l'auto-car, salua et rapidement sauta à terre.

Le visage heureux, il s'élança dans le chemin carrossable bordé de haies et d'arbres qui s'ouvrait devant lui. Des églantines commençaient à y entrer ouvrir leurs légères fleurs de vivante mousseuse, précieusement garnies d'étamines d'or.

Comme, à cinquante mètres de la route, il arrivait à une haute grille de fer peinte en blanc, il distinguait, venant de la maison, dans l'allée sablée, entre deux pelouses,

la chère silhouette d'une femme vêtue de noir, de tournure un peu lourde, et qui se hâtait dans sa direction.

Alors il poussa la grille, dont il avait tant entendu tinter la petite cloche de bronze quand il était petit garçon, et, sa valise à la main, comme un gamin, il se mit à courir.

La dame en noir, bouleversée d'émotion heureuse, s'était arrêtée dans sa marche, mais elle tendait les bras.

Ils s'étreignirent, s'éloignèrent un peu, les mains de l'un sur les épaules de l'autre, pour mieux se voir, pour se sourire, les regards pleins de lumière et de joie.

Deux exclamations avaient jailli: — Mon petit! Mon cher petit! disait la vieille dame.

— Ma chère grand-mère! s'exclama tendrement le grand garçon.

Sa valise d'une main, son autre main sous le bras de la vieille dame, il prit le chemin de la maison.

C'était une antique gentilhommière, à laquelle des fenêtres de style Renaissance, une tourelle

Action catholique et démocratie

Travail présenté par la R. P. Chagnon, S.J.,
à la Semaine sociale de Saint-Jean

Saint-Jean, 29. — Résumé de la conférence du R. P. Louis Chagnon, S.J., à la Semaine Sociale sur l'action catholique et la démocratie.

L'ensemble des cours de la semaine sociale de Saint-Jean nous oriente vers une démocratie réformée, à base de corporatisme social. Dans quelle mesure et par quels moyens l'action catholique peut-elle contribuer à cette œuvre de restauration démocratique? Comment l'action catholique peut-elle concourir au redressement de notre démocratie et à l'épuration de notre vie politique?

Ce qu'est l'action catholique

L'action catholique est un apostolat laïc s'exerçant officiellement sous le contrôle des évêques, en vue de promouvoir le règne du Christ dans la vie des individus, des familles et de la société civile. Cet apostolat ne peut rester indifférent aux graves problèmes de la politique, mais l'action catholique comme telle doit rester en dehors et au-dessus de tout parti politique; elle doit, comme l'Eglise, sauvegarder la transcendance de sa mission spirituelle et ne pas se compromettre dans les contingences et les aventures d'un parti. Si excellent qu'il soit, le programme d'un parti politique comporte nécessairement des solutions techniques, des mesures aléatoires et discutables, qui ne sont pas du ressort de l'Eglise. Toutefois, les membres de l'action catholique gardent leurs libertés de citoyens; individuellement et sous leur propre responsabilité, ils peuvent adhérer à des partis politiques, pourvu que le programme et l'activité de ces partis ne s'opposent en rien aux lois de Dieu et de l'Eglise.

C'est tout d'abord par un apostolat doctrinal que l'action catholique contribue au bien commun de la cité. Elle s'applique à répandre les principes chrétiens et la doctrine sociale de l'Eglise. Grâce aux mouvements spécialisés, par un ensemble de méthodes souples et variées, s'adaptant aux divers milieux, elle s'efforce de créer des courants de pensée sociale. Cercles d'études, enquêtes, congrès bulletins et publications, toutes ces activités tendent à propager l'enseignement des encycliques et les directives de l'Episcopat. Il s'agit de provoquer un mouvement d'opinion, des redressements de pensée et des réactions qui préparent les réformes.

Contre l'esprit de parti

Ce travail d'éducation réagit contre le sectarisme étroit et mesquin de l'esprit de parti, qui empoisonne notre démocratie. Dans les campagnes électorales, dans les débats parlementaires, tout est commandé par une conception utilitaire. Les journaux de parti répandent une information tendancieuse et partielle qui fausse l'opinion publique. Combien de désordres sont causés par les influences corruptrices de l'argent!

Ce n'est pas seulement un apostolat doctrinal, c'est aussi un effort de rénovation morale que poursuit l'action catholique. La restauration des vertus est l'indispensable fondement d'une véritable réforme de la démocratie. Combien de voix laïques ont jeté le cri d'alarme et dénoncé le matérialisme de notre civilisation? Combien d'incroyants ont fait appel aux forces spirituelles et aux énergies morales! C'est le déchaînement des passions et de l'égoïsme qui est la cause profonde des désordres économiques et politiques. Le premier remède sera donc le rétablissement des disciplines intérieures.

Toutefois, les vertus ne sont pas une panacée miraculeuse; il faut le concours des techniques humaines. Le désordre des institutions réclame des réformes institutionnelles, les efforts d'organisation; mais toutes ces réformes juridiques ou techniques ont besoin d'un climat de moralité, d'un esprit de justice et de charité sociale. "Quid leges sine moribus?" Que peuvent les lois sans l'appui des consciences? Aucune solution technique, aucune institution ne peut nous dispenser

de l'effort moral et des valeurs spirituelles. Aussi l'action catholique, en provoquant un effort de rénovation chrétienne, apporte une importante contribution à la réforme de la démocratie.

Le rôle de l'action catholique

L'action catholique est encore bien jeune, en notre pays; elle n'est qu'à ses débuts, mais elle donne déjà de belles espérances. Elle fait surgir dans toutes les classes et tous les milieux une élite chrétienne, des apôtres, qui sont les prémices d'un renouveau spirituel. Il faut une élite pour entraîner les masses. Les grands mouvements sont toujours déclenchés par quelques hommes courageux, passionnément dévoués à une cause. Pourquoi la loi de l'élite ne pourrait-elle pas jouer au service du bien et de la mystique chrétienne? Les vrais apôtres sont comme un levain dans la pâte, un ferment qui agit par un travail intérieur. L'apostolat doit être un effort patient, méthodique et persévérant. La rénovation chrétienne prépare la rénovation économique et politique. L'effort de conquête spirituelle aura des retentissements sur la vie politique.

L'action catholique prépare ses membres à mieux remplir leur devoir civique et national. Elle répand les principes de sociologie chrétienne qui doivent guider les efforts de restauration sociale; elle travaille à l'éducation des consciences et des volontés, elle stimule la générosité du dévouement. N'est-ce pas là une contribution à la réforme de la démocratie?

On répète qu'il faut gagner la guerre pour sauver la démocratie, mais la démocratie ne sera pas sauvée uniquement par une victoire militaire et la force matérielle des armes. Pour résister aux terribles secousses d'après-guerre, la démocratie doit se réformer. Les vraies réformes institutionnelles ne s'improvisent pas. Il faut les prévoir et les préparer. Que l'action catholique se développe et intensifie son apostolat dans tous les diocèses, afin de protéger notre pays contre les malheurs d'après-guerre, afin de préparer la victoire d'un ordre social plus conforme aux exigences de la justice et de la charité.

Courrier de Rimouski

Rimouski, 29 (Spécial au Devoir). — La Commission scolaire de la ville de Saint-Germain de Rimouski a décidé d'augmenter à \$400 le salaire de toutes ses institutrices, pour l'année 1942-43.

— Les ouvriers des scieries de la Compagnie Price, à Priceville et à Rimouski, qui étaient en grève depuis quelque temps, sont retournés au travail. Par un vote sans équivoque, de 96 pour cent des voix, les ouvriers ont décidé que dorénavant le Syndicat de l'industrie du bois sera leur porte-parole auprès de la compagnie Price.

— Il y a eu, dimanche dernier, inauguration et bénédiction solennelle, à Mont-Joli, d'une meunerie appartenant à la Société coopérative agricole de l'endroit.

— L'Association des marchands détaillants de la région tient aujourd'hui congrès à Rimouski. Il réunit des représentants de toutes les sections qui existent dans le Bas-Saint-Laurent, de la Rivière-du-Loup à Sainte-Anne-des-Monts, et dans la vallée de la Matapédia. La cérémonie d'inauguration a eu lieu à l'hôtel de ville, où le maire, M. Paul-Emile Gagnon, avocat, a souhaité la bienvenue aux délégués. Ce soir, banquet, à l'hôtel Georges VI, sous la présidence conjointe des quatre présidents des sections de la Rivière-du-Loup, de Rimouski, de Mont-Joli, de Matane. Le conférencier sera le R. P. Bonnier, S.J., qui parlera de "la réorganisation économique après la guerre".

— On signale la mort accidentelle, à Franquelin, sur la Côte-Nord, où il travaillait dans un chantier forestier, de M. Jean-Baptiste Ouellet, de Saint-Robert-Bellarmin, Rimouski.

La coopération et la démocratie

Travail présenté par M. François-Albert Angers,
à la Semaine sociale de Saint-Jean

Saint-Jean, 28. — Résumé du cours de M. François-Albert Angers, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, a donné dimanche après-midi à la Semaine sociale.

Il ne suffit pas, pour réaliser la démocratie, de construire des cadres politiques démocratiques. La vie politique, en effet, n'est pas la seule forme que prennent les relations entre les hommes. Les relations économiques, quand elles sont autonomes comme le veut le principe de la non-intervention de l'Etat, sont également susceptibles de s'organiser selon les trois mêmes formules générales: anarchie, dictature ou démocratie. Et chez nous, une analyse de la structure de notre organisation économique montre qu'elle est de forme dictatorial.

Or, l'expérience enseigne que cette dictature qui cohabite avec notre démocratie politique en a vicié le fonctionnement au point de s'en faire un instrument. Une étude un peu serrée des raisons de cet état de choses montre qu'il ne peut guère en être autrement. La meilleure solution à ce problème semble bien d'organiser la vie économique, tout en lui laissant son autonomie, selon le mode démocratique par le corporatisme social. Cela constitue des cadres démocratiques pour la vie économique comme pour la vie politique.

La liberté

Mais on retombe alors sur un autre problème non moins vital en démocratie: celui de la liberté. Etant donné la complexité de la vie économique, est-il possible de pratiquer l'économie dirigée sans verser dans un contrôle totalitaire de toute l'économie? L'expérience, encore ici, prouve que c'est là une réalisation bien difficile, sinon impossible, à moins que l'organisation corporative se préoccupe non seulement de diriger l'économie, mais d'aider à la création de mécanismes ou d'entreprises susceptibles de maintenir un certain ordre naturel, qui dispensera l'autorité d'interventions trop tracassières. La coopération est l'un de ces mécanismes.

Il suffit d'en examiner les principes pour s'en rendre compte. Comme toute entreprise, elle est fondée sur un intérêt personnel, mais un intérêt diamétralement opposé à celui du propriétaire capitaliste.

Celui-ci recherche le profit maximum tandis que le consommateur organisé en coopération cherche le profit minimum.

C'est ce qui explique le mode particulier de répartition des bénéfices dans une coopération (tristourne au prorata des achats des sociétaires), et c'est ce qui rend l'action si bienfaisante dans une économie capitaliste déséquilibrée, parce que l'opposition des deux formes d'intérêt tend à empêcher, par la concurrence, les prix et les profits exagérés. Or cette régularisation des prix est la clé de l'équilibre économique. La question de savoir s'il y a ou non des moyens naturels de l'obtenir, fait toute la différence entre un régime de libertés raisonnables ou d'autorité envahissante.

Cette influence sur les prix d'un secteur coopératif puissant n'est pas seulement une vue de l'esprit. L'épreuve a été faite en Suède sur une large échelle, lorsque l'Union suédoise n'a pas craint de s'attaquer de front aux trusts les plus puissants avec un succès marqué de baisses de prix variant de 15 à 60 pour cent. Il faut lire la conversation qui eut lieu entre M. Hedberg, de l'Union, et M. Oppenheim, représentant du trust, pour comprendre toute la différence d'esprit et de méthode existant entre l'entreprise capitaliste et l'entreprise coopérative, et en même temps, je dirais, la quasi-infaillibilité de l'action coopérative contre les profits exagérés.

Si énorme qu'il soit, ce n'est pourtant pas le seul service que la coopération peut rendre à la démocratie. Plus que toute autre ins-

titution, elle développe chez ses adeptes le sens social indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie libre. Et ce qui est remarquable, c'est qu'elle n'a pas pour cela à faire de l'apostolat social. C'est son propre intérêt qui l'oblige à en agir ainsi, parce que son succès exige l'action soutenue d'un groupe d'hommes et non pas seulement un geste d'adhésion comme dans les sociétés par actions.

Pour une démocratie canadienne

Ajoutons enfin qu'à ces traits universels du rôle de la coopération dans une démocratie s'en ajoute un autre, pour nous, Canadiens français, qui est particulier à notre cas de peuple colonisé. Cela aussi relève du problème d'une démocratie canadienne. Dans un pays comme le nôtre, avec sa province en majorité française, on ne pourra jamais soutenir la prétention d'avoir réalisé une véritable démocratie tant que les ressources de la province de Québec ne seront pas exploitées d'abord en fonction des intérêts spirituels autant que matériels de ses citoyens. Ce qui revient à dire tant que les Canadiens français ne joueront pas un rôle prépondérant dans l'édification et l'orientation de leur vie économique et sociale.

La coopération apparaît comme la formule toute désignée pour nos besoins de conquête économique alors que nous manquons de moyens ordinaires (capitaux importants, armée de techniciens et traditions d'affaires, fruits d'un milieu qui n'a jamais existé pour nous) d'y arriver par la formule capitaliste. Ce que la coopération a donné en Suède sur le plan social, elle le donnera fatalement de la même manière et du même coup sur le plan national dans Québec; car la coopération appartenant à ses sociétaires, tout ce qu'elle créera dans Québec appartiendra nécessairement aux Canadiens français.

C'est donc avec raison qu'on peut soutenir qu'un secteur coopératif puissant est indispensable à l'existence et au bon fonctionnement d'une vraie démocratie, indispensable en particulier à la formation d'une véritable démocratie canadienne.

Recrues pour la brigade des Pays-Bas

Londres, 29 (C.P.). — Un sixième détachement de volontaires néerlandais et de conscrits sud-africains est arrivé en Grande-Bretagne pour servir dans la brigade des Pays-Bas.

Dans le monde ouvrier

La grande nouvelle du jour, sur le front du travail, c'est la conférence provinciale du travail pour inviter les représentants de toutes les associations ouvrières et agricoles à étudier un projet de fondation d'un parti politique ouvrier dont l'action s'exercerait dans le domaine provincial. On trouvera, ci-dessous, les grandes lignes du programme provisoire du futur parti politique.

M. Marcel France, secrétaire de la Fédération provinciale du travail, annonce que celle-ci convoquera, dans un avenir rapproché, tous les représentants des associations ouvrières et agricoles de la province pour discuter les grandes lignes du programme d'un parti politique ouvrier provincial que l'on projette de fonder prochainement. Les unions ou syndicats ne seront pas convoqués comme corps, mais tous les ouvriers et agriculteurs qui pourraient s'intéresser à ce nouveau mouvement politique. Le but du futur parti ne sera pas de favoriser tel ou tel groupement mais de travailler avant tout au bien-être de la classe ouvrière et de la classe agricole.

Voici les grandes lignes du programme provisoire qui sera soumis à ceux qui assisteront à la conférence d'organisation, programme élaboré après consultation avec de nombreux économistes:

(1) La déclaration de principes du Congrès des métiers et du travail du Canada.

(2) Les revendications des unions ouvrières internationales dans la province de Québec.

(3) Le progrès économique de notre province afin d'éliminer le chômage.

(4) La possibilité d'établir des caisses de crédit industriel afin d'encourager de nouvelles entreprises à s'établir dans le Québec; des caisses de crédit agricole qui permettraient aux fermiers d'obtenir l'outillage nécessaire afin d'entreprendre la culture de récoltes plus rémunératrices; crédit de caisses de prêt familial afin de faciliter la fondation de nouveaux foyers et aider aux ouvriers à consolider leurs dettes.

(5) Certaines améliorations dans notre régime parlementaire qui donneraient aux citoyens de notre province un gouvernement plus représentatif.

(6) Des améliorations dans l'administration de la finance provinciale qui permettraient aux contribuables de jouir d'une réduction des taxes et de pourvoir à l'amortissement de la dette provinciale suivant un plan bien établi. Une Commission du Service civil constituée de façon à obtenir pour le gouvernement des fonctionnaires entendants.

(7) De trouver un plan pour que nos colons ne soient pas envoyés sur des terres de granit et la réha-

bilitation de nos villages quasi abandonnés.

(8) L'expropriation des services publics et leur administration par des corps publics.

(9) La formation de coopératives qui pourraient servir d'intermédiaires entre les fermiers et les consommateurs.

(10) Etudier sérieusement la possibilité de donner une allocation familiale à toutes les mères de famille ayant plus de trois enfants.

(11) Une étude très sérieuse de l'instruction publique dans notre province afin de trouver le moyen de donner à la population du Québec une formation lui permettant de faire face aux exigences de la vie moderne.

(12) Une étude approfondie du pacte confédératif de 1867 et la division des pouvoirs entre les provinces et le fédéral afin de savoir s'il serait possible de préconiser un code du travail uniforme pour toutes les provinces.

(13) Examiner les programmes des partis ouvriers de l'Australie, de l'Angleterre, de la Nouvelle-Zélande et d'ailleurs.

Campagne de recrutement pour l'organisation ouvrier

Le Comité d'organisation ouvrier en temps de guerre vient de lancer de nouvelles campagnes de recrutement pour l'organisation ouvrier dans les usines de guerre de la province et dans l'industrie du textile. Le recrutement, dans les usines de Montréal, commencera dans quelques jours. Pour plus amples informations, on pourra s'adresser au bureau provisoire, no 1440 rue Bleury, ou appeler MA. 6711 et PL. 7688.

Nouveau contrat de machinistes

L'Association internationale des machinistes vient de présenter au Conseil régional du travail le nouveau contrat intervenu entre les autorités des usines locales des Défense Industries Ltd et leurs em-

ployés. En vertu de ce contrat, les salaires prescrits seront à peu près les mêmes que ceux que l'on paie actuellement aux ouvriers de l'aviation, en tenant compte du travail accompli et de l'expérience des ouvriers ou ouvrières. Le Conseil régional rendra sa décision à ce sujet, dans quelque temps.

Plus de 200 employés suspendus

Environ 250 employés des usines locales des Engineering Products Limited auraient été suspendus hier. Les patrons prétendent que cette suspension a été rendue inévitable par le manque de matériel et que la mesure a été approuvée par le Service sélectif national. Les ouvriers intéressés, par contre, prétendent que la compagnie aurait pris cette décision en vue d'empêcher les unions internationales de remporter la victoire lors du scrutin qui sera tenu prochainement dans les usines sous la surveillance du ministère du Travail, pour déterminer lequel union doit représenter officiellement les employés dans les différends ouvriers.

Les laitiers protestent

L'Association des maîtres-laitiers vient de protester officiellement contre la nouvelle ordonnance (n. 1-E-24 A) qui défend au laitier de continuer son commerce s'il ne vend pas au moins 65 gallons de lait par jour. Les protestataires disent que cette ordonnance affectera un soixantaine de laitiers au moins au vu leur âge avancé, ne pourront trouver d'autre moyen de subsistance.

Convocations

Ce soir à 8 h., no 1231 est. d. Montigny, assemblée régulière d. Syndicat des employés de transports.

Demain soir, 30 septembre, à 7 h. 15, salle de l'Assistance publique coin Lagachette et Berri, réunion importante des vendeurs de lait.

Judi soir, 1er octobre, à 8 h., a no 1231 est. de Montigny, première réunion d'automne du cercle d'étude de Léon XIII, sous la présidence de M. J.-B. Delisle. Au programme: l'formation syndicale et sociale.

HERNILOGIE



C'est une spécialité pour laquelle un quelconqu'un doit être complètement entraîné. Afin de vous démontrer non seulement notre technique mais aussi les résultats d'un ajustement direct de notre bande herniaire, nous vous invitons à venir constater personnellement, sans obligation aucune.

921, rue Ste-Catherine Est — PL. 9622

SARRAZIN CHOQUETTE
Pharmaciens Chimistes

Économisez sur le Coût du Chauffage

Une lettre de l'Administrateur du charbon...



Aux chefs des familles de MONTREAL

Le petit charbon (pea coal) anthracite coûte \$1.50 de moins par tonne que le charbon à poêle (Stove) ou noix (Chestnut). Dans les régions minières des États-Unis, la consommation domestique du petit charbon (pea coal) s'élève à 50% tandis qu'elle n'est que de 2% au Canada.

Vous vous demandez "Comment pourrais-je utiliser du petit charbon (pea coal) et économiser \$1.50 par tonne"? Voici la réponse:—

1. Le petit charbon (pea coal) anthracite est économique et efficace pour le chauffage central dans les usines, pour les réchauffeurs d'eau, les poêles et les fourneaux de cuisine.
2. Vous pouvez aussi le mélanger avec du charbon plus gros dont on se sert dans les fournaies à eau chaude, les fourneaux de cuisine, les réchauffeurs d'eau.
3. Faites votre feu en alternant le gros et le petit charbon (pea coal).
4. Couvrez votre feu de petit charbon (pea coal).

Le public a tellement bien répondu au mot d'ordre de la campagne "Achetez votre charbon de bonne heure" que la livraison à domicile du gros charbon est souvent retardée parce que les approvisionnements des types de charbon à poêle (Stove) ne représentent que 22% de la production totale d'anthracite. Vous pouvez vous procurer promptement du petit charbon (pea coal). Consultez votre fournisseur; il aide à parer dans son milieu à la situation critique générale et il assurera votre confort cet hiver. Ses conseils vous permettront d'économiser de l'argent et du combustible.

L'Administrateur du Charbon

M. J. Delisle

"Vite Jean! Fais voir ta correspondance dépliée!"
"Naturellement! Faut pas nuire à la circulation!"

AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER



Politique fédérale

(suite de la première page)

dont nous interprétons ses fonctions.

Le gouvernement oblige les femmes de 20 à 24 ans à s'enregistrer. Il est probable que l'on attendra les résultats de cet enregistrement avant de prendre de nouvelles décisions. On ne croit pas toutefois trouver, parmi les femmes de 20 à 24 ans, une main-d'œuvre disponible suffisante pour combler les vides dans l'industrie. Il est possible que le gouvernement décrète un nouvel enregistrement en même temps qu'il publie une liste d'industries qui, parce qu'elles ne sont pas essentielles à l'effort de guerre, devront réduire ou cesser complètement leur production.

L'organisation de notre vie économique sur pied de guerre entrera bientôt dans une phase nouvelle. Cela ne ressemblera à rien de ce que nous avons connu jusqu'ici. L'enregistrement sera une forme d'existence dont chacun pourra parler en connaissance de cause à l'avenir.

Ministres du Québec

Reste toujours la question de la nomination de deux ministres de langue française. Question d'ordre de politique de parti. On en parle encore, bien que M. Mackenzie King ait démontré par ses actes que la nomination de deux ministres de langue française n'est pas nécessaire à la poursuite de la guerre. M. King n'a pas désigné de successeur à M. Pierre-F. Casgrain. Il n'en a pas choisi non plus à M. P.-J.-A. Gauthier. Quant au successeur de M. Dandurand, on s'est empressé de le désigner dans la personne du sénateur King. C'est un ministre sans portefeuille que nous perdons et le leader de langue française à la Chambre haute. Quant aux deux ministres que M. King doit nommer tôt ou tard, où les prendra-t-il?

On trouvera deux hommes qui soient de fidèles et ardents libéraux, pour parler comme le *Soleil* de Québec, et qui représentent le même temps les Canadiens français, puisqu'il est reconnu que les Canadiens français, dans leur très grande majorité, se détachent de plus en plus du parti? Sur le bill amendement la loi de mobilisation de façon à permettre la conscription des hommes pour service outre-mer, le gouvernement libéral a perdu la plupart des députés de la province. On prendra des libéraux de langue française qui représentent le sentiment de notre population et qui consentiront à faire partie du gouvernement?

A propos du *Soleil* de Québec, il disait vendredi dernier, le 25 septembre: "On s'attend à ce que, dans quelques heures, deux ministres canadiens-français soient invités à entrer dans le cabinet pour y rétablir l'équilibre de la représentation équitable des provinces et des éléments ethniques. Le choix que fera M. King influera évidemment sur les dispositions de la députation québécoise à l'égard de son gouvernement. Il y a toujours lieu d'espérer que, moyennant certaines garanties, de bons libéraux voudront aider leur chef dans la tâche surhumaine qui pèse sur ses épaules. En tout cas, ils ne tenteront rien qui soit de nature à affaiblir l'autorité personnelle d'un homme d'Etat dont le dévouement à sa patrie est admirable. Pour les mêmes raisons de prudence, les Canadiens français souhaitent au premier ministre de sortir heureusement de ses embarras présents."

Tout à fait douteux

Les quelques heures dont parlait le confrère sont passées depuis plusieurs jours, et les deux ministres de langue française ne sont pas encore nommés. Comme pièce d'information, celle du *Soleil* était assez pauvre. "Le choix que fera M. King influera évidemment sur les dispositions de la députation québécoise à l'égard de son gouvernement", disait encore l'organe libéral. C'est fort douteux. De surhumains ou de politiciens qui avaient la réputation de surhumains, il n'y en a plus dans le parti libéral du Québec. Que M. King nomme n'importe qui, et les sentiments de la députation québécoise resteront ce qu'ils furent pendant la dernière session. Le *Soleil* ajoute: "Il y a toujours lieu d'espérer que, moyennant certaines garanties, de bons libéraux voudront aider leur chef dans la tâche surhumaine qui pèse sur ses épaules." De quelles garanties voulait donc parler le confrère? Chose certaine, les bons libéraux qu'il avait en vue n'ont pas besoin de garanties pour appuyer leur chef. Les bons libéraux, dans le sens que l'entend le *Soleil*, n'ont jamais eu de garanties et ils ont toujours appuyé leur chef. Nous

les connaissons, ces bons libéraux. Nous les avons vus à l'œuvre. Nous savons de quelle trempe ils sont. Ce sont les sultans. La province n'a plus confiance en eux. A la façon dont M. King se comporte, il démontre qu'il peut se dispenser de leur aide.

Quant aux conseils de prudence que le *Soleil* donne aux Canadiens français, ils sont malvenus. Le *Soleil* peut parler au nom des bons libéraux, c'est-à-dire au nom des suiveurs, mais non pas au nom des Canadiens français. Entre le bon libéral et le Canadien français, il y a une telle différence, différence si évidente, évidente à un si grand nombre de Québécois, qu'en lançant son appel, le *Soleil* se couvre d'un ridicule richement mérité.

Léopold RICHER

L'actualité

(suite de la première page)

ques de formules, peu intéressantes pour le grand public.

L'Américain, M. Ray, expose avec clarté l'effort de guerre de son pays et les mesures prises par Washington, qui ont leur répercussion intime sur notre pays, puisque l'économie des deux Etats voisins est interdépendante.

Le peuple des Etats-Unis est maintenant en pleine guerre et il se prépare à un conflit long et dur mais avec la détermination de vaincre. Les crédits alloués les militaires, l'effectif militaire prévisible est de 8 millions de soldats et chaque Américain armé nécessitera le travail productif de 10 civils à l'arrière du front.

Un des orateurs les plus intéressants à cet après-midi des priorités fut M. James-Gordon Taggart, notre administrateur des vivres. C'est un spécialiste, puisqu'il fut principal d'école d'agriculture et qu'il est ministre de l'Agriculture en Saskatchewan.

L'exposé de M. Taggart est mêlé d'optimisme et de pessimisme: nous n'aurons pas de disette mais nous devons nous priver de certains produits; nous mangerons à notre faim, certaines denrées seront plus abondantes, pendant que d'autres seront sujettes à restrictions, telle que la viande dont le rationnement est prochain. Nouvelle encourageante: la récolte de blé de l'Ouest canadien et américain est phénoménale; nos prairies traversent un cycle de grande productivité.

M. Taggart, comme il se devait, a plaidé pour la priorité de la main-d'œuvre agricole, essentielle dans notre production générale, si nous voulons remplir suffisamment notre garde-manger, celui de nos soldats et de nos alliés.

Cette journée des grands régulateurs du matériel et des vivres devait se clore par le suprême distributeur du travail, M. Little. En dépit de son nom, M. Little est de taille moyenne; teint brun, yeux vifs et mise élégante. Il parle avec facilité, humour et détermination, comme il convient.

D'aspect plutôt froid et distant, il devient plus sympathique lorsqu'il s'entend.

Grand patron lui-même, il s'adresse à des patrons et les presse de collaborer à une meilleure répartition du travail. Le Service sélectif ne peut tout accomplir sans le concours des employeurs.

La production de guerre ne pourra souffrir plus longtemps la double anomalie de 70,000 chômeurs et d'une rareté de main-d'œuvre de 100,000 hommes. Par exemple, la forêt et les mines manquent de bras; nous sommes menacés de ne pas fournir assez de bois pour la fabrication des avions et nous serions obligés de puiser dans nos réserves de charbon.

M. Little envisage trois remèdes à cette situation: l'emploi des femmes dans les industries, l'économie du travail dans les industries essentielles où il se produit du gaspillage de temps la fin de l'emploi saisonnier et la compression au minimum possible des industries non essentielles à la victoire.

Les patrons devront nécessairement oublier leurs méthodes d'avant-guerre et se résoudre à un travail total, exclusivement tourné vers un effort de guerre total.

M. Little parle à l'imparfait et expose nos problèmes d'effectif humain avec clarté. Il consent ensuite à répondre à un questionnaire d'application pratique pour les manufacturiers; ses réponses directes et précises, souvent amusantes, se prolongent assez tard dans la soirée.

Journée très instructive pour les centaines de patrons présents, les journalistes et le public, que cette rencontre de nos "Isars".

20-1X-42

Louis ROBILLARD

Bloc-notes

(suite de la première page)

nées de distribution seraient maintenues ou à peu près. Donc pas d'économie, quant aux pneus ni quant à l'essence. Le résultat le plus clair de l'ordonnance serait simplement de supprimer de petites entreprises, des entreprises de modestes particuliers, pour en faire bénéficier la grande entreprise?

De prime abord, c'est parfaitement inéquitable, c'est injuste, contraire au bon ordre social. A la faveur de la guerre, des organismes d'Ottawa ont déjà suffisamment bouleversé de choses, au détriment de la petite et à l'avantage de la grande entreprise, sans que Québec se mêle aussi d'agir dans le même sens.

L'ordonnance de la Commission d'industrie laitière est pour le moins étrange et elle appelle des explications immédiates. Que la Commission et que le gouvernement lui-même les donnent avant que les entreprises de petits laitiers aient reçu leur coup de mort.

"Mitch" Hepburn, l'esbroufeur

Le premier ministre de l'Ontario, M. Mitchell Hepburn, paraît bel et bien parti, bien qu'il s'en défende, en campagne électorale. Depuis quelques semaines qu'il se promène à travers sa province, parlant de tout et de n'importe quoi, à tort et à travers, pratiquant l'esbroufe de son mieux.

L'autre jour, à Maxville, comté de Glenora, où il assistait à une exposition agricole, il y est allé d'un discours plein de fougue sur la manière qu'il voit, la seule quant à lui, de gagner la guerre.

Entre autres choses, il disait alors à ce propos:

"La guerre, c'est une ruine ou sur la ferme? Foutaise. On la gagnera au coût des vies et des corps meurtris de nos jeunes gens sur les champs de bataille."

Une telle envolée ne manquera pas d'avoir son petit effet dans le climat de certains milieux, ontariens ou autres, de l'All Out Total War, du bellicisme impérialiste le plus enragé.

Mais ce climat ne paraît pas être, par bonheur, celui de tous les milieux ruraux de l'Ontario. Si peu, que le député fédéral et libéral du comté de Glenora, le Dr W. W. MacDiarmid, prenant la parole immédiatement après M. Hepburn, a tenu à déclarer qu'il ne pensait pas, ne pouvait pas penser comme lui à ce sujet.

"Je crois, a dit le Dr MacDiarmid, que les jeunes agriculteurs qui restent sur la terre, à produire de quoi nourrir nos soldats et nos alliés, rendent un plus grand service que s'ils portaient le fusil."

"Je crois que c'est le devoir — et je donne cela comme mon opinion personnelle — des jeunes agriculteurs de demeurer à la production agricole."

A ce qu'on sache, "Mitch" Hepburn, l'esbroufeur, n'a rien répliqué à ces sages remarques du député de Glenora.

Émile BENOIST

20-1X-42

Les femmes françaises

Vichy, 29 (A.P.). — La détention de plusieurs chefs de famille françaises comme prisonniers de guerre en Allemagne a pour effet d'accroître la capacité juridique et les responsabilités des femmes.

Une loi préparée par le gouvernement du maréchal Pétain confèrera aux femmes le statut de chefs de familles, si leur mari est absent. Sous réserve de quelques restrictions, elles pourront administrer et disposer de leurs biens et de ceux de leur famille, sans obtenir l'approbation de leur mari.

Seuls les hommes votent, mais comme les absents sont très nombreux, en pratique il y en a très peu qui peuvent exercer le droit de suffrage. D'après les lois actuelles, les femmes ne sont pas éligibles, mais le gouvernement a néanmoins nommé des femmes aux conseils municipaux. En l'absence des maires, les femmes peuvent présider à la cérémonie civile du mariage.

Contre l'exode rural

Washington, 29 (A.P.). — Le directeur du service sélectif étatsunien, le major-général Hershey, a préconisé hier au cours de son témoignage devant le comité de l'agriculture de la Chambre des représentants, que l'on appelle dans l'armée tous les jeunes cultivateurs qui cessent de cultiver la terre. L'après son projet, tout ouvrier agricole qui quitterait la ferme pour aller travailler dans les usines devrait être immédiatement conscript comme soldat.

Le président du comité agricole de la Chambre, le démocrate H. P. Fulmer, a déclaré que les réserves de vivres diminuent dangereusement et "qu'on approche rapidement de la disette", à cause du manque de main-d'œuvre agricole.

Condamnation

Bernard Nigicovsky, Bleury Hardware Company, situé au coin des rues Bleury et Ontario, s'est avoué coupable de malin d'avoir vendu du pétrole (huile à charbon) à un prix plus élevé que celui de la période de base. Le juge Edouard Archambault l'a condamné à payer une amende de \$25 et les frais.

Escroqueries

Le juge Edouard Archambault prononcera, le 2 octobre, la sentence de Maurice Durand, 29 ans, 516 est, rue Beaubien, qui a reconnu sa culpabilité à 72 accusations d'obtention d'argent sous de fausses représentations.

L'Art dans les fleurs
LA PATRIE, Fleuriste
Service téléphonique partout
Radio-programme C.H.L.P.
du lundi entre 12 h 15 et 12 h 30 à
Service chauds attenants
au studio
168 STE-CATHERINE EST
PL. 1288-87
J.-B. BRULÉ, prop.
Membre du Kiwanis
Prés. Ass. Fleuristes de M.

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Le "Devoir" ne prend pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

La situation à Kingsey Falls

M. le directeur,
le Devoir, Québec.
M. le directeur,
Je vous serais reconnaissant de publier, — vendredi, — les quelques considérations suivantes au sujet de la grève de Kingsey Falls. Bien religieusement à vous,
Gaston DUBÉ, ptre-curé.

Kingsey Falls, 23 septembre 1942.
P.S.—Inutile d'ajouter que je prends la pleine et entière responsabilité de ce que j'écris. G. D.

Le vingt-neuf du mois dernier, l'Action Catholique publiait un court article sur la situation ouvrière, à Kingsey Falls. Quelques jours plus tard, le Devoir et la Presse, de Montréal, et la Tribune, de Sherbrooke, en publièrent des extraits et faisaient connaître à leurs lecteurs l'intolérable état de choses qui existe dans ce petit village de la province, le traitement inconcevable, inouï, — disons le mot: le traitement inique que reçoivent de la Dominion Paper Co., les soixante ouvriers qui sont à son emploi. On y signalait que M. le ministre du Travail, M. Edgar Rochette, était, depuis le mois de mars, au courant de la situation anormale qui existe dans cette petite localité, un fief de la Dominion Paper Co. qui possède, dans la paroisse, un peu plus de deux mille acres de terrain, dont un vingtième est en culture.

Le ministre du Travail a admis, dans une lettre datée du 23 mars dernier, — nous citons ses paroles, — que "les employés de la Dominion Paper Co. ont des salaires inférieurs à ceux qui se paient communément dans la même industrie". Il sait également, et nous citons ses paroles, que "la durée du travail est extrêmement longue et qu'au lieu de trois équipes, on se contente de deux". M. le ministre du Travail ajoute que "le Conseil régional a fait tenir une enquête par la Commission du salaire minimum afin de connaître les conditions". La lettre, nous venons de le dire, est du 23 mars, et nous ne nous excusons pas d'en citer des passages, parce qu'elle n'avait aucun caractère privé ni personnel. Nous sommes au 23 septembre, et la situation est toujours la même.

Mardi dernier, le 15, les délégués du Syndicat catholique avaient une entrevue avec les membres du Conseil régional. La réunion était présidée par M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail. Tous les membres ont admis que le traitement subi par les ouvriers est inique, révoltant. Le Conseil régional devait agir, et promptement! Une semaine s'est écoulée, et rien de rien! La montagne en travail accouchera-t-elle d'une souris? On peut s'y attendre, et il n'y aurait pas lieu d'en être surpris, quand on lit, dans les journaux de lundi, les remarques, peut-être acerbes, mais très justes, de M. Alf. Charpentier, président de la G.T.C.G., qui, à la réunion des syndiqués catholiques, tenue à Montréal ces jours derniers, dénonçait "l'opposition de maints employeurs dans nombre d'industries à verser à leurs employés les indemnités de vie chère". M. Charpentier ajoutait, — nous citons, — que "les tergiversations interminables du Conseil régional du travail, l'extrême lenteur de ses décisions sont les principales causes qui ont exaspéré les travailleurs et ont provoqué des grèves inévitables et la plupart spontanées".

Nous sommes au 23 septembre, et le Conseil régional continue ses palabres; la Dominion Paper Co. continue à se moquer des ouvriers, et le ministre du Travail continue de se croiser les bras! Cela, pendant que les ouvriers de Kingsey Falls sont dans la gêne, dans la misère!

Les employés de la Dominion Paper Co. s'étaient mis en grève, le 20 août. Pour donner une preuve de leur bonne volonté, ils ont repris le travail, quelques jours plus tard, dans l'espoir d'en venir à une entente avec leurs patrons. L'obstination de la compagnie à rejeter leurs légitimes demandes a rouvert le conflit, qui menace de se prolonger.

Il est étrange, tout de même, que de récentes grèves aient été réglées en quelques jours, et que la situation, à Kingsey Falls, reste la même, après cinq semaines. Il semble qu'à Kingsey Falls la Dominion Paper Co. veuille affamer les ouvriers et leurs familles, pour les réduire à l'esclavage... Et voilà, en blanc et en noir, la situation à Kingsey Falls.

Nous sommes au 23 septembre, et le Conseil régional continue ses palabres; la Dominion Paper Co. continue à se moquer des ouvriers, et le ministre du Travail continue de se croiser les bras! Cela, pendant que les ouvriers de Kingsey Falls sont dans la gêne, dans la misère!

Les employés de la Dominion Paper Co. s'étaient mis en grève, le 20 août. Pour donner une preuve de leur bonne volonté, ils ont repris le travail, quelques jours plus tard, dans l'espoir d'en venir à une entente avec leurs patrons. L'obstination de la compagnie à rejeter leurs légitimes demandes a rouvert le conflit, qui menace de se prolonger.

Il est étrange, tout de même, que de récentes grèves aient été réglées en quelques jours, et que la situation, à Kingsey Falls, reste la même, après cinq semaines. Il semble qu'à Kingsey Falls la Dominion Paper Co. veuille affamer les ouvriers et leurs familles, pour les réduire à l'esclavage... Et voilà, en blanc et en noir, la situation à Kingsey Falls.

Von Leeb subit le sort de von Bock

Stockholm, 29. — Non seulement le maréchal von Bock aurait été remplacé par le colonel général Herman Hoth, comme commandant en chef dans le sud-est, sur le front de Stalingrad, mais le maréchal Wilhelm Ritter von Leeb, commandant sur le front nord russe, serait, à son tour, tombé en disgrâce et aurait été remplacé par le maréchal George von Kueschler, ce qui serait le signe d'une offensive générale contre Leningrad, d'autant plus que tous les officiers qui avaient obtenu des congés du front de Leningrad ont été subitement rappelés pour service immédiat et que l'on est à charger soldats et munitions sur des trains et des navires, dans la Baltique, à destination de l'Est.

Pertes des Etats-Unis

Washington, 29 (A.P.). — La marine des Etats-Unis a annoncé aujourd'hui que les opérations maritimes ennemies ont coûté à la marine marchande la perte de plus de 2,301 officiers et marins morts ou portés disparus.

Tirez le meilleur parti de votre THÉ...

réchauffez d'abord la théière

"SALADA"

Le second front

Un article du "Times" de Londres — Une déclaration de M. Clement Attlee

Londres, 29 (C.P.). — Le Times publie aujourd'hui un éditorial où l'affirme que les Alliés n'obtiendront pas la victoire avant que l'Allemagne ne soit obligée de combattre sur deux fronts ou d'avancer.

Le journal ajoute que Wendell Willkie, "dont la visite dans le Moyen-Orient et à Moscou a rendu un service opportun à toutes les Nations Unies, a fourni un argument général pour un second front."

"Après tout, il a vu et entendu, et après avoir examiné les conjonctures militaires d'une grande importance non seulement pour l'Union soviétique, mais pour tous ses partenaires, il est évidemment convaincu que le temps travaille beaucoup plus contre nous qu'en notre faveur."

"Une nouvelle offensive alliée ou plusieurs offensives peuvent bien prendre une autre forme que celle qui s'agit jusqu'ici dans l'imagination populaire."

"Mais il est sûr qu'avant d'obtenir la victoire, l'Allemagne devra être amenée à combattre sur deux ou plusieurs fronts et que les soldats allemands devront connaître la défaite sur les champs de bataille."

taille aux mains des soldats anglais et américains, comme le fait se produisit en 1918."

M. Clement Attlee

C'est ce qu'affirme M. Clement Attlee, dès son arrivée à Ottawa. Tenir compte de l'avis des chefs militaires.

Ottawa, 29 (C.P.). — M. Clement Attlee, secrétaire des Dominions britanniques et l'un des membres du Conseil de guerre des nations unies, a déclaré hier à une conférence de presse, qu'il n'y a pas lieu pour le public d'inciter les chefs alliés à ouvrir un deuxième front en Europe.

"Parler de pression publique implique une absence de volonté (de la part des chefs militaires), et je puis vous assurer que nous avons la volonté requise, mais il est entendu que nous ne pouvons négliger les avis des experts."

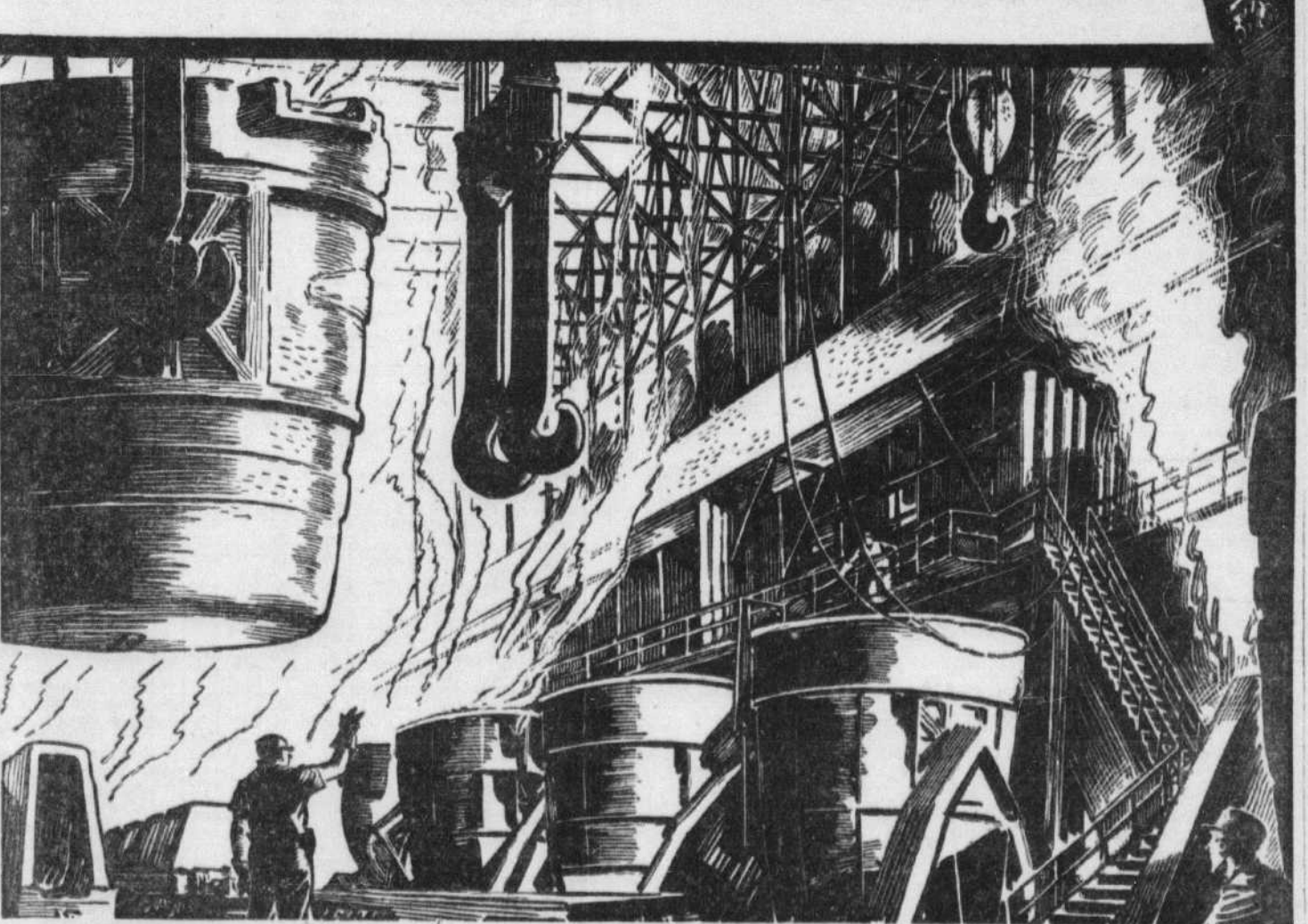
Première attaque canadienne

Washington, 29 (C.P.). — Des aviateurs canadiens de la côte du Pacifique, ont participé, avec des aviateurs des Etats-Unis, vendredi dernier, à un bombardement contre l'île Kiska, base aéro-navale japonaise de l'archipel des Aléoutines. C'est la première fois qu'on annonce officiellement que des Canadiens ont participé à une attaque contre les Japonais.

EXAMEN DE LA VUE
VERRES CORRECTEURS
Lorenzo Favreau O.D.
SPECIALISTE OPTOMETRISTE OPTICIEN LICENCIÉ
LORRENZO FAVREAU, O.D., président, et ses assistants.
Optométristes-opticiens licenciés — bacheliers en optométrie.
Bureau du centre: 265 est, rue Ste-Catherine ★ 6890, rue St-Hubert
Tél.: LA. 6703 Tél.: CA. 9344

UNE PLUS GRANDE QUANTITÉ DE COKE LASALLE REQUISE POUR LES INDUSTRIES DE GUERRE

La provision destinée au chauffage domestique est restreinte



LES périodes d'urgence exigent de grands sacrifices. C'est pourquoi Johnny Hotfoot consacre ses efforts à la production de guerre au lieu de fournir du Coke Lasalle pour usage domestique.

Ceci ne veut pas dire cependant que votre marchand de Coke Lasalle ne peut pas vous aider. Consultez-le sans délai. Il vous mon-

tera comment faire durer davantage votre provision de Coke Lasalle et comment en obtenir les meilleurs résultats. Et, s'il ne peut pas vous fournir assez de Coke Lasalle pour vos besoins, il vous suggérera d'autres combustibles que vous pourrez employer "jusqu'à ce que Johnny revienne de la guerre". N'attendez pas. Voyez votre marchand dès maintenant.

LASALLE COKE
"Chaleur sans perte"



● Faites durer votre Coke plus longtemps. Lisez la brochure de Johnny Hotfoot sur le Coke — qui peut être obtenue gratuitement de votre fournisseur ou de Lasalle Coke Company, University Tower, Montréal.

DERNIER AVERTISSEMENT

En dépit des avertissements répétés dans la presse et ailleurs, on achète et on vend encore des machines-outils usagées sans la permission du régisseur des machines-outils, du ministère des Munitions et approvisionnements.

Le régisseur des machines-outils se voit donc obligé d'avoir recours aux pouvoirs que lui confère l'arrêté en conseil C.P. 4101, qui décrète que toute personne qui achète ou vend une vieille machine-outil, sans permis, est coupable d'une infraction et passible de fortes pénalités, en vertu de la Loi du ministère des Munitions et approvisionnements.

THOMAS ARNOLD,
Régisseur des machines-outils

MINISTRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

Honorable C.-D. Howe — ministre

LA VIE SPORTIVE

Columbus a raison de Syracuse 10-5

Les Red Birds ont bombardé deux lanceurs et ont pris une avance de 3-1 dans la Petite Série Mondiale

Syracuse, 29 (A.P.) — Les Red Birds de Columbus se sont assurés une avance de 3 parties à 1 dans la Petite Série Mondiale en disposant des Chiefs de Syracuse pour la 3e fois de suite, 10-5.

Les Red Birds ont frappé 13 coups sûrs contre Clay Lambert, qui les avait battus 6-1 dans la première joute de la série, et Tom De La Cruz. Six erreurs des Chiefs ont aidé Columbus à compter 7 de ses 10 points.

Antonelli a mené l'attaque des vainqueurs avec un 2-buts et une paire de simples, faisant compter 3 points. Gleeson a également frappé un 2-buts et 2 simples pour Columbus. Pour Syracuse, Mele a été le meilleur frappeur, avec 2-buts et 1 simple.

Burkhart, un droitier qui était avec les Chiefs l'an dernier, a lancé les 5 dernières manches pour Columbus, recevant le crédit de la victoire. Lambert a été le perdant.

Un 2-buts de Van Harrington et un simple de Mele ont donné une avance d'un point aux Chiefs à la 3e manche et dans la 4e, chaque club a compté 2 points. Après 2 retraits, Gleeson a réussi un simple pour Columbus, et le 2-buts de Lukon l'a fait compter. Lukon a ensuite croisé le marbre sur le simple d'Antonelli.

Les Chiefs ont repris les devants à la même manche, grâce à une erreur de Gleeson, un simple de Botarini, un 2-buts de Davis et 2 retraits au 1er but.

L'avantage a changé de côté une autre fois à la 6e lorsque Columbus a compté 2 points au moyen de 2 erreurs, un simple d'Antonelli et un retrait au champ extérieur.

Les Red Birds ont compté 2 autres points à la 7e manche et 1 à la 8e avec l'aide d'une erreur de Syracuse. Les Chiefs ont compté à la 8e grâce à un 2-buts de Mele et un simple de Williams.

Cazen a frappé pour Lambert à la même manche et il a été chassé du terrain lorsqu'il a protesté trop vivement contre une décision de l'arbitre Swanson.

Les Red Birds ont terminé leur assaut avec un ralliement de trois points à la 9e, grâce à un simple de Gleeson, un 2-buts d'Antonelli, et 2 erreurs des Chiefs. Syracuse a compté son dernier point à la même manche.

Bill Longson perdrait son championnat

Le lutteur Yvon Robert prépare ses malles. Il n'a reçu aucune réponse affirmative ou négative de Wild Bill Longson à qui le matchmaker Eddie Quinn a donné 48 heures pour honorer le contrat signé par Ray Steele et par lequel Longson doit venir défendre son titre à Montréal contre Yvon Robert. Celui-ci n'a aussi reçu aucun message de la Commission athlétique du Missouri et il en est enclin à attendre les développements relatifs à cette affaire.

Or, si Bill Longson ne donne pas signe de vie d'ici ce soir Robert partira avec le matchmaker Eddie Quinn pour Friar's Point, dans le Mississippi, où il mettra toutes ses cartes sur table devant le président Harry Landry de la National Wrestling Association et lui demandera de déclarer le titre vacant, quitte à prendre part à un tournoi d'élimination pour gagner le championnat du monde. Eddie Quinn s'est déclaré prêt à organiser ce tournoi à Montréal des qu'il en sera autorisé par la N.W.A.

Eddie Quinn pense qu'un tel tournoi serait bien vu et bien encouragé ici à cause de la popularité dont jouit la lutte à Montréal.

Mais même si les metteurs du projet de lui voyager à exécution, Robert et Eddie Quinn verront avant leur départ le président de la Commission athlétique de Montréal pour obtenir toute l'aide voulue de cette commission locale.

Les six-jours

Torchy Peden et Charley Bergna, l'équipe des champions favorite dans la dixième course internationale des six-jours, restaient seuls en tête des dix équipes après 27 heures de lutte hier soir au Forum.

En plus de conserver une avance d'un tour sur René Cyr et Angello DeBacco, l'équipe qui leur donne du fil à retordre depuis le commencement de la course, les leaders avaient aussi un avantage quant aux points comptés dans les sprints avec un total de 168 en comparaison de 96 pour les vainqueurs de la classique de l'an dernier.

Les arbitres

Chicago, 29 (A.P.) — Le commissaire Kenesaw M. Landis a annoncé que les arbitres suivants ont été nommés pour la Série Mondiale: Ligue Américaine: William R. Summers, Cad. Hubbard et Steve Basil (substitut). Nationale: George Barr et Thomas Dunn (substitut).

Ligue de la Côte du Pacifique

San Diego . . . 000003000—3 7 0
Los Angeles . . . 000011000—2 6 0
Herbert et Salkeld; Prim et Todd.
2e partie:
San Diego . . . 00001100—1 3 1
Los Angeles . . . 011030x—5 6 0
Olsen, Poffenberger, Dillebeck, Brown et Salkeld; Lynn et Campbell.
(Los Angeles gagne la série 4 parties à 3.)

Les Canadiens se rapporteront le 11 octobre

Les joueurs du Canadien se rapporteront au Forum le 11 octobre pour commencer leur entraînement en vue de la prochaine saison de la ligue Nationale de hockey, qui s'ouvrira le 31 octobre prochain. Les joueurs suivront des exercices de gymnastique pendant trois jours avant leur première pratique sur la glace le 14 octobre.

L'instructeur Dick Irvin est arrivé hier de Toronto, où il a assisté à l'assemblée de la N. H. L. la semaine dernière. Un autre club de la N. H. L. s'entraînera ici cette année, les Bruins de Boston ayant décidé de se préparer pour la saison au Forum. Auparavant, les Bruins s'entraînaient à Hershey.

Bill O'Brien a été réengagé comme entraîneur pour le club. Il reprendra ses fonctions à la clinique du Forum à son retour de New York, après avoir passé la saison de baseball comme entraîneur des Dodgers de Brooklyn. O'Brien aura Ernie Cook comme assistant.

Les Lions de Washington, le club-ferme des Canadiens dans la ligue Américaine, s'entraîneront aussi au Forum. Washington sera dirigé par Georges Mantha, un vétéran des Canadiens.

Le Boston s'entraînera ici

Boston, 29 (A.P.) — Le gérant Art Ross, des Bruins de Boston, a annoncé que les Bruins s'entraîneront à Montréal au lieu de Port Arthur, en vue de la prochaine saison de la N. H. L.

Ross a expliqué qu'il ne serait pas pratique de s'entraîner à Port Arthur, comme les Bruins ouvriront la saison à Montréal le 31 octobre, contre les Canadiens. Les Bruins se rapporteront à Montréal vers le 15 octobre.

Litwhiler établit un record

Philadelphie (A.P.) — Danny Litwhiler, des Phils de Philadelphie, a établi un nouveau record des ligues majeures pour les voltigeurs en jouant toute la saison sans commettre une seule erreur, d'après les statistiques officielles.

Les statistiques officielles ne seront publiées que plus tard. L'ancien record était de deux erreurs, détenu conjointement par Edgar Hahn, des White Sox, de 1907, et Pete Fox, de Detroit, en 1938.

"J'échangerais ce record pour une couple de coups de circuit", a déclaré Danny.

ETATS-UNIS

Projet de conscription du travail

Washington, 29 (A.P.) — M. Paul V. McNutt, chef des ressources humaines, a déclaré hier devant le comité de l'agriculture de la Chambre des représentants, que la persuasion n'est pas suffisante pour résoudre le problème de la rareté de la main-d'œuvre agricole, et que le sentiment patriotique n'est pas assez fort pour régler les problèmes d'emploi que pose la guerre.

Il a laissé entendre que le gouvernement soumettra probablement bientôt au Congrès un projet de loi pour l'autoriser à effectuer des déplacements de personnel et à forcer des travailleurs à prendre des besoins urgents.

M. McNutt a ajouté qu'un moyen d'obtenir de la main-d'œuvre pour l'agriculture, ce serait d'augmenter les salaires. On lui a demandé si, selon lui, cela entraînerait une augmentation des prix des denrées agricoles et il a répondu que ce serait là une conséquence logique. Plus tard, un journaliste lui a demandé si sa réponse impliquait une approbation des amendements préconisés au bill contre l'inflation par le bloc agricole au Congrès, mais M. McNutt a répondu qu'il ne voulait pas s'entêter sur ce sujet.

Pour nos lois de guerre

Oshawa, 29 (C.P.) — M. Conant, procureur général de l'Ontario, a prononcé une causerie ici hier devant le club Rotary. Il a recommandé la création d'un tribunal fédéral pour juger toutes les infractions aux lois de guerre. Selon M. Conant, un tel tribunal est nécessaire parce qu'avec le régime actuel il n'y a pas d'uniformité pour tout le pays quant aux décisions des tribunaux.

Le procureur général a traité de jugements rendus par les tribunaux de diverses provinces, au sujet de la loi des mesures de guerre, et il a déclaré que l'Ontario avait informé les autorités fédérales de sa décision de ne plus poursuivre les violateurs de ces règlements.

M. Conant a aussi affirmé que si une telle cour était établie, le gouvernement de l'Ontario légitimerait pour donner au Dominion tout l'autorité nécessaire en lui livrant certains droits purgatoires accordés par l'Acte de l'Amérique britannique du nord.

M. Conant a aussi dit: "Nous ne pouvons pas acclamer la Russie et ne pas reconnaître les communistes canadiens qui sont des disciples. Ces hommes ont affirmé leur désir et leur intention d'aider à la poursuite de la guerre. Nous avons besoin de leur appui comme de celui de tous les Canadiens."

Réclamation de \$32,876

Un jury a commencé hier, sous la présidence du juge Loranger, l'audition d'une action de M. Damien Chalfoux, contre la compagnie Lawson Transport, au montant de \$32,876.

Le demandeur allégué que le 21 juillet 1941 il est venu en collision avec un camion de la défenderesse. Dans cet accident, l'épouse du demandeur, Mme Yvonne Chalfoux, a été tuée, et le demandeur lui-même ainsi que son fils Fernand ont été blessés. L'accident est survenu à Coteau du Lac.

La France continue la lutte contre le vainqueur

Pétain affirme les droits de son pays sur l'Alsace et la Lorraine — Laval veut que l'ouvrier reste libre de travailler en France ou en Allemagne

Vichy, 29 (A.P.) — Deux puissants journaux français de province ont rompu le silence sur le délicat sujet de l'Alsace-Lorraine en insinuant prudemment que le gouvernement du maréchal Pétain considère toujours les deux provinces françaises annexées par l'Allemagne, comme territoire français.

Après l'armistice de 1940, l'Alsace et la Lorraine françaises ont été séparées par l'autorité nazie du reste de la France occupée et incorporées au Reich allemand sous le nom de Westmark, ou province de l'ouest. La Lorraine, de race française, fut conquise par Richelieu mais n'appartint à la France qu'en 1766. L'Alsace devint française en 1648. En 1871, la France céda à l'Allemagne l'Alsace et une partie de la Lorraine qui lui firent retour en 1918. Elle les a reperdues en 1940.

Pour la première fois on a publié que le gouvernement français de Vichy avait protesté récemment contre la mobilisation des habitants de ces deux provinces, par l'autorité militaire allemande.

Le gouvernement Pétain maintient donc les réclamations de la France au sujet de ses deux provinces arrachées par les nazis. Le *Nouveliste* de Lyon écrit: "Nous devons apprécier l'intervention récente du gouvernement du maréchal qui a protesté contre les mesures prises par les autorités locales allemandes en Alsace et en Lorraine."

La *Dépêche* de Toulouse souligne de son côté "l'intelligence avec laquelle" les Alsaciens et les Lorrains sont défendus.

Une autre dépêche de la frontière allemande rapporte qu'un journal alsacien, le *Tagblatt*, de Muihouse, a écrit, le 1er septembre dernier, que "la guerre n'est pas finie". Il ajoute que dans la dernière guerre l'Allemagne gagna bien des batailles et finit par perdre la guerre et conclut que "les Alsaciens-Lorrains ont donc raison de rester neutres autant que possible, car il en peut être de même cette guerre-ci".

Berne, 29 (A.P.) — Le chef du gouvernement de Vichy, Pierre Laval, a posé cette alternative aux Allemands: le maintenir au pouvoir ou risquer la révolte en France, contre le travail forcé en Allemagne, mesure qu'il ne veut pas appliquer à ses compatriotes.

De bonne source on apprend que Laval a de grandes chances de gagner son point. Des observateurs bien informés croient qu'il fera admettre aux Allemands qu'il faut tenir compte de la réaction populaire; mais on se demande ce qui va se produire à la suite d'un incident provoqué par les autorités nazies: l'arrestation d'environ trois cents citoyens américains en zone occupée, dans le but d'en faire des otages pour des échanges futurs éventuels.

Les milieux officiels américains manquent encore d'informations sur ce qui vient de se passer dans la zone occupée. La plupart des otages américains étaient à Paris; leur arrestation n'a pas causé de surprise, car ces résidents étaient exposés à se voir internés par les Allemands, comme ennemis, dès l'existence de l'état de guerre entre les Etats-Unis et l'Allemagne.

Mais cet incident, venant en conjonction avec l'approbation que le gouvernement américain a donnée à l'occupation de la colonie française de Madagascar par les Britanniques, contribue à aggraver l'état déjà aigu des relations franco-américaines. Mais comme Laval semble renforcer sa situation sur la question du travail forcé que les Allemands voudraient imposer à la population, cette résistance du premier ministre français pourrait éviter une rupture entre Vichy et Washington.

Québec, (C.P.) — Mme Octave Vézina, cousine de feu Ernest Lapointe, ministre de la Justice, est décédée à l'âge de 79 ans, à son domicile, à Limoilou.

Blessé dans une collision
M. Roméo Gervais, 40 ans, 4243 rue Christophe-Colomb, a été plus ou moins grièvement blessé hier soir lorsque son auto est venue en collision avec un tramway au coin des rues Ste-Catherine et Joliette.

Victime d'un chauffard
Mme Mendoria Paradis, 63 ans, 8147 est, rue Sherbrooke, est dans un état assez critique à l'hôpital Notre-Dame. Elle a été renversée hier soir par un chauffard, rue

CARTES D'AFFAIRES

DACTYLOGRAPHE

44 DU NOUVEAU 44
Assortiment complet
Underwood, Remington, Royal, Portatif et Standard, Machines à Additionner, Calculatrices, Protecteurs de Chèques, Papiers, etc., etc.
Canada Dactylographe Enr.
Nouvelle adresse: 44 St-Jacques O.
Harbour 696 R-T. Armand, prop.

DACTYLOGRAPHE

Royal, Remington, Underwood, Silentéux, réclamer et portatif, Protecteurs de chèques et amboulement, calculatrices et machines à additionner. Service.
N. MARTINEAU & FILS
1619 rue BLEURY BE. 2318
Entre les rues Vitré et Lagauchetière

ENCADREURS

Wisintainer & Fils
908 BOULEVARD ST-LAURENT
LES ENCADREURS MANUFACTURIERS
Moulures — Cadres — Miroirs
Réparations de cadres et miroirs
Lanc. 2264

IMPORTATEURS

Fondée en 1892
C. X. TRANCHEMONTAGNE & CIE LTEE
Importateurs de tissus et toiles
Spécialité pour Communautés religieuses.
459 St-Sulpice Tél. BE. 2531-2

MEUBLES

Acheter chez Marcotte, C'est être dans la note. Du meuble moderne. C'est l'endroit idéal.
A. E. Marcotte
3906, ONTARIO EST
près Orléans. CH. 9628

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS
BOYER Limitée
Spécialité: meubles et matelas sur commande ainsi que réparations.
Estimés gratuits sur demande
3886 Henri-Julien - Tél. PL. 1112

REPARATIONS ELECTRIQUES

Réparations électriques
Service, vente et réparations de moteurs, générateurs, transformateurs
4350, PAPINEAU
AT. 2111

Geo. DAIGNEAULT Ltée

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

Sherbrooke, près du Mont-Saint-Antoine.

Il démissionne

Pour raison de santé, le chef de district, Alcide Dumas, a donné sa démission au service des incendies de Montréal, après 30 ans de services.

Morts subites

M. John Hanson, 50 ans, est mort subitement hier soir, en son domicile.

Mme Jeannette Franklin, 75 ans

5932 ouest, Sherbrooke, a été trouvée morte dans une berceuse, dans sa chambre à coucher.

Aviateur accusé de meurtre

Saint-André, N.-B., (C.P.) — On a terminé les préparatifs du procès du sergent Tom Roland, 21 ans, du C.A.R.C., accusé du meurtre de Bernice Connors, 19 ans, de Black's Harbor.

Cycliste blessé

René Jubinville, 14 ans, 5850 3e ave, à Rosemont, a été grièvement blessé, hier midi, dans une collision entre un camion et sa bicyclette. L'accident se produisit au coin de l'avenue Laurier et de la rue Jeanne-Mance.

Collision d'avions

Welland, Ontario, 29 (C.P.) — Un aviateur a été tué instantanément hier, lors de la collision en plein air de deux avions de la station du C. A. R. C., à Dunville. Deux autres aviateurs sont sortis sains et saufs de cet accident qui s'est produit à 13 milles d'ici.

Ils l'échappent belle

Sudbury, Ont., 29 (C.P.) — M. Arnold Saint-Jean, de Catchell, a passé à deux doigts de la mort lorsque l'automobile qu'il conduisait capota près de Leavick, Ontario, au prît feu. M. Saint-Jean et deux compagnons, M. Tréfle Beauchamp, de Catchell, et Mlle Alice Houle, de Noéville, parvinrent à sortir de l'auto avant qu'elle n'ait été détruite par les flammes. Seule Mlle Houle s'est légèrement blessée.

Enquête sur un incendie

Penetanguishene, 29 (C.P.) — On a instruit une enquête afin de déterminer la cause de l'incendie qui, vendredi, a causé pour plus de \$1,000 de dommages à l'école de Penetanguishene.

Accident d'avion

Rio-de-Janeiro, 29. (A.P.) — Quinze personnes ont perdu la vie dans un accident d'avion près de Sao Paulo, sur la côte du Brésil.

Un raz de marée fait 3,000 morts

Plusieurs morts dans des accidents d'aviation — Aviateur accusé de meurtre — Compagnie sévèrement blâmée — Accidents de la rue

Chungking, (A.P.) — Un raz de marée dans la province de Shansi, que traverse la rivière Jaune, a fait 3000 morts, tandis que quelque 40,000 personnes sont sans abri. Les récoltes sont détruites et l'on craint la famine.

Mort de Mme Octave Vézina

Québec, (C.P.) — Mme Octave Vézina, cousine de feu Ernest Lapointe, ministre de la Justice, est décédée à l'âge de 79 ans, à son domicile, à Limoilou.

Blessé dans une collision
M. Roméo Gervais, 40 ans, 4243 rue Christophe-Colomb, a été plus ou moins grièvement blessé hier soir lorsque son auto est venue en collision avec un tramway au coin des rues Ste-Catherine et Joliette.

Victime d'un chauffard
Mme Mendoria Paradis, 63 ans, 8147 est, rue Sherbrooke, est dans un état assez critique à l'hôpital Notre-Dame. Elle a été renversée hier soir par un chauffard, rue

Cartes Professionnelles

ANCETRES

Pour retracer tous vos ancêtres consultez
GABRIEL DROUIN
Directeur de l'INSTITUT GENEALOGIQUE DROUIN
4184, St-Denis - LA. 8151 - MH

ASSURANCES

HORACE LABRECQUE
COURTIER EN ASSURANCE
Nous invitons les Communautés Religieuses à se servir de nos services particuliers.
441 St-François-Xavier - Montréal
Tél. Marquette 2383-2384

AVOCATS

Anatole Vanier, C.R. Guy Vanier, C.R.
VANIER & VANIER
AVOCATS
87 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. Harbour 2841

BREVETS D'INVENTIONS

Le Manuel de l'Inventeur
et formule de preuve d'invention
10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEDEUR DE BREVETS D'INVENTION
934 ST-CATHERINE EST MONTREAL

INVENTIONS

Protégées en tous pays.
Demandez le manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
761, Ste-Catherine ouest, Montréal

COMPTABLES

CARON & CARON
Comptables Agréés — Chartered Accountants
Edmond Caron, B.A., L.B.C., C.A.
Henri Caron, B.A., L.L.B., L.S.C., C.A.
55, rue St-Jacques
Harbour 3635 MONTREAL
159, rue Alexandre, TROIS-RIVIERES

Blessé
William Grego, 10 ans, 6577, rue Molson, a été renversé par une voiture à traction animale, peu avant 7 heures, hier soir, en jouant dans une ruelle. Le jeune Gregor s'est fracturé la jambe.

On blâme la compagnie

Les Trois-Rivières, 29. (D.N.C.) — En déclarant la mort de M. Armand Gagné accidentelle, les jurés du coroner ont ajouté ce qui suit: "Nous trouvons qu'il y a négligence de la part de la compagnie J. C. Malone, qui n'avait pas de lumière sur le bord des quais et qui laisse circuler ses employés en un endroit si dangereux sans aucune indication qu'il y a danger". Le corps d'Armand Gagné, 40 ans, qui s'est noyé jeudi soir en tombant du quai avec sa bicyclette, a été retrouvé dimanche.

Chute mortelle

Québec, 29 (D.N.C.) — M. J.-Elphège Pouliot, agent de la police judiciaire de la Sûreté provinciale, a été tué instantanément, et sa femme a été grièvement blessée, lorsque tous deux sont tombés d'un balcon à l'arrière de leur demeure, à 159, 9e rue, Limoilou. L'accident s'est produit lorsque le bras de M. Pouliot, qui tentait de débarrasser la corde à linge, emmêlée par le vent, Mme Pouliot est tombée en voulant retenir son mari. L'accident s'est produit hier après-midi, vers 4 heures. M. Pouliot est tombé tête première sur la grille métallique d'une bouche d'égout et s'est fracturé le crâne.

Grièvement blessé

Québec, 29 (D.N.C.) — M. Adélaïde Tremblay, contremaître aux chantiers de l'aqueduc, à Charlesbourg, a été grièvement blessé, hier après-midi, lorsqu'il a été frappé par un camion et est tombé dans le canal où il travaillait. M. Tremblay a subi une fracture du bassin. Il a été coincé entre le lourd véhicule et un mur de maçonnerie en avant de la propriété de M. Arthur Marmichael, à Charlesbourg. L'accident fut causé par un camionneur en état d'ivresse.

Les Assises

Québec, 29 (D.N.C.) — La session des Assises d'automne s'ouvrira le 10 octobre prochain avec un rôle de 47 causes criminelles, dont deux pour meurtre. Ces deux causes de meurtre sont celles de Douglas Robert McBurn et de Maurice Twynham, deux marins anglais, qui sont accusés d'avoir tué un bûcheron du nom d'Hector Tremblay, qui fut ramassé le crâne ouvert, au coin des rues Saint-Paul et Saint-Pierre.

Cartes Professionnelles

Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs
J.-Charles Anderson, L.T.C.
Jean Valiquette, C.A., L.T.C.
Roméo Carle, L.S.C., C.A.
A. Dagenais, L.S.C., C.A.
D. Cloutier, C.A.
84 Notre-Dame ouest - PL. 9709

COMPTABLES

P.-A. GAGNON & CIE
P.-A. Gagnon, C.A. - René Gagnon, C.A.
Comptables agréés
Chartered Accountants
IMMEUBLE DES TRAMWAYS
159 OUEST, RUE CRAIG
Tél. Harbour 5990

Chartré, Samson & Cie

Comptables agréés - Chartered Accountants
Maurice Chartré, C.A. Maurice Samson, C.A.
Jacques LaRue, C.A. A.-E. Beauvais, C.A.
J.-Paul Gauthier, C.A. E. Harry Knight, C.A.
Léon Côté, C.A. Gérard Marois, C.A.
P.-Emile Brunet, C.A. Lucien-P. Bélaire, C.A.
Lionel Rousin, C.A. Jacques Angers, C.A.
G. Frank Lafferty, C.A. Dollard Huet, C.A.
Albert Gagneau, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Jean Lacroix, C.A. Guy Bernard, C.A.
Percy Auger, C.A. H. Bourgoin, C.A.

Hurtubise & Hurtubise

Léon A. Hurtubise, C.P.A.
Gérard Hurtubise, C.P.A.
Comptables publics licenciés
60, St-Jacques O. - Montréal
Téléphone: Harbour 1553

MAquette 5845

MORENCY & VIAU C.G.A.
COMPTABLES-VERIFICATEURS
Spécialité: Impôt sur le revenu
BUREAUX:
4527 St-Denis - 57 St-Jacques O.

OPTOMETRISTES OPTICIENS

Spécialité: HARBOUR 5544
EXAMEN DE LA VUE,
AJUSTEMENT DE VERRES
A. PHANEUF-A. MESSIER
OPTOMETRISTES-OPTICIENS
1767 St-Denis Montréal

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie
NARCISSE DUCHARME, PRESIDENT

Collation des diplômes de 1941-1942 au Mont-St-Louis

Allocution du secrétaire provincial, M. Perrier — Liste des finissants

Lundi soir, dans la salle académique du Mont-Saint-Louis, en présence des invités d'honneur, des parents et d'un groupe d'élèves, avait lieu la collation des diplômes pour les élèves finissants de la promotion 1941-42. Cette séance fut présidée par M. Hector Perrier, secrétaire provincial.

Par suite des deuils récents survenus dans l'institution, le programme récréatif fut réduit aux pièces suivantes:
Les pins: chœur de Paul Pierré; au piano d'accompagnement, le R. F. Roméo; Invitation à la valse: pièce pour clarinette par C. Weber, jouée par M. J.-J. Labelle, accompagné au piano par Mlle M. Labelle; Rhapsodie no 2, de Brahms, exécutée au piano par M. J.-Guy Belisle.

Outre la proclamation des diplômes, du cours commercial et du cours scientifique, l'on remit les bourses d'études accordées par l'institution aux vainqueurs du concours des écoles, organisé en juin dernier, et on publia la liste de la section d'honneur du M.-S.-L., c'est-à-dire la liste des élèves qui ont conservé 80 pour cent et plus aux examens bimestriels de l'année 1941-42. Nous donnons plus bas la liste des élèves qui furent à l'honneur.

Adresse des finissants

L'adresse des finissants, présentée par M. Raymond Denault, président de la promotion, fit ressortir les idées suivantes: L'honneur qui rejaillit sur l'institution et sur le groupe des diplômés, du fait de la présence du secrétaire provincial; l'hommage dû aux directeurs des grandes écoles de la métropole dans lesquelles la plupart des diplômés se sont inscrits; la gratitude et l'attachement que tous garderont pour les Frères des Ecoles chrétiennes qui dirigent le Mont-Saint-Louis, et pour M. l'abbé Beaudin, conseiller spirituel de la maison. M. Denault termina son discours par une vibrante apostrophe au collège, dont tous seront toujours fiers de se proclamer les anciens élèves.

Le R. F. Alphonse, directeur

Dans son discours de bienvenue, le R. F. Alphonse, directeur, après avoir déploré la perte des RR. FF. Anselme et Conrad qui ont dépendu la majeure partie de leur vie dans l'institution, présente ses hommages à M. le ministre. Il déclare que le but premier de cette soirée est de témoigner sa gratitude et celle des élèves et des professeurs de l'institution envers les universités de Montréal et McGill, et envers les grandes écoles qui relèvent du secrétaire provincial pour la bienveillance et l'appui qu'elles ont donné au Mont-Saint-Louis. "Si le M.-S.-L., dit-il, peut avec raison se glorifier de la pléiade brillante de ses anciens qui lui font honneur dans tous les domaines et à tous les degrés de l'échelle sociale, il le doit à l'efficacité de son programme, de son enseignement et à la collaboration des directeurs et professeurs des grandes institutions qui ont bien voulu accueillir nos élèves et leur permettre l'accès aux études supérieures."

Il rend un hommage spécial à MM. Augustin Frigon, Armand Clément, Henry Laureys, Esdras Minville, M. Maillet, M. Lévesque, Dr G. Baril, T.-H. Matthews. Il ajoute ensuite que le M.-S.-L. veut faire sa part pour aider les jeunes gens peu fortunés, mais bien pourvus, à pousser leur instruction. C'est pourquoi, depuis sa fondation, 615 élèves ont profité des bourses mises à leur disposition par l'institution, ce qui représente un montant de \$240,000. C'est ainsi que le M.-S.-L. demeure dans la tradition créée par le fondateur des Ecoles populaires.

Et il conclut par ces mots: "Nous avons foi dans l'avenir, convaincus que nous travaillons de concert avec les autorités religieuses et civiles de ce pays à la cause du bien du savoir, de la vérité et de la prospérité nationale."

M. Hector Perrier

Appelé à porter la parole, M. Hector Perrier affirme qu'un de nos plus grands malheurs, c'est que trop de parents n'attachent pas encore assez d'importance à l'instruction. L'instruction était nécessaire il y a vingt ans, elle l'est encore plus aujourd'hui et elle sera essentielle pour ceux qui devront affronter l'après-guerre.

M. Perrier, en s'adressant aux élèves, leur a fait cette remarque: "Vous avez du talent et vous réussirez, si toutefois vous n'êtes pas assez malheureux pour penser qu'une fois vos études terminées la vie va vous tendre les bras et vous servir en esclaves. Il faut que vous ayez la ténacité dans l'effort et l'esprit de travail. Souvenez-vous que c'est la clef du succès."

Diplômes d'études scientifiques

Avec grande distinction — D. Wermentinger, E. Colas, R. Bouthillier.

Avec distinction: R. Lalonde, R. Bonin, Louis Gendron, G. Gauthier, A. Deschênes, E. Gélinas, J.-M. de la Chevrolière.

Avec succès: F. Robichaud, B. Beaudoin, G. Gagnon, B. Leprohon, J. Lefebvre, M. Olivier, E. Gilbert, R. Gauvin, M. Lalonde, F. Langlais.

Diplômes d'études scientifiques et commerciales

Avec grande distinction: G. Martin.

Avec distinction: G. Lègare, R. Trudeau.

Avec succès: C. Lamy, J. Danseur, L. Comte, G. Ouellette, R. De nault, R. Caron, P. Beaudoin.

Diplômes d'études commerciales

Avec grande distinction: C. Hillier, R. Dionne.

Avec distinction: A. Larivière, B. Racine, R. Lacroix, J. Sauvé, R. Giroux, P.-E. Mallette, A. Lawson.

Avec succès: P. Tanguay, L. Masue, R. Brassard, J. McLean, C. Bernier, R. Bourret, J.-P. Meunier, J. Thomas, J.-P. Boyer, J.-P. Roy.

Avec reprise: R. Léonard, G. Francœur, C. Despaties.

Prix d'ordre et d'économie: médailles de bronze offertes par la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et décernées aux élèves suivants: L. Gendron, G. Lègare, C. Hillier, R. Demers, L. Bouchar, J. Gauthier.

Bourses d'études scientifiques du Mont-St-Louis

Quinze bourses d'études ont été décernées au mois de juin dernier à certains élèves des Frères des Ecoles chrétiennes de Montréal et des environs.

Ces bourses permettront aux heureux bénéficiaires de terminer ici leurs études scientifiques secondaires. Elles représentent une valeur totale de \$5,850.

M. André Dussault, Saint-Jérôme; Jean-Paul Lalonde, Logueville; Maurice Arcand, Longueuil; Yvon Landry, Sainte-Cunégonde; Georges Courtemanche, Mont-Saint-Louis; Aurèle Beaulne, Saint-Jacques; Adolphe Desnoyers, Ecole Plessis; Gaston Boucher, Viauville; Henri Hébert, Sainte-Brigitte; Jean Morin, Lachine; Jean Bourgon, Lachine; Lucien Huppé, Ecole Supérieure de Maisonneuve; Marcel Lépine, Ecole Supérieure de Maisonneuve; Roger Prévost, Ecole Supérieure Saint-Henri; Thomas Kearney, Ecole Supérieure Saint-Henri.

Section d'honneur

La section d'honneur comprend les élèves qui ont obtenu plus de 80 pour cent aux examens bi-mensuels de l'an dernier.

Première division: D. Wermentinger, R. Barette, L. Laflamme, C. Hillier, R. Dionne, R. Tessier, L. Bouchard, F. Desrochers, G. Duckett, J. Beaudet, J. Nolin, L. Paquette, V. Lolli, P. Cholette, B. Deschênes, J. Petrucci, G. Lesage, M. Morin, L. Galardeau, M. Fortin, R. Racette.

Deuxième division: A. Brien, F. Cormier, Y. Clermont, G. Courtemanche, G. Dufresne, L. Robert, F. Trottier, E. Gauvin, Y. Garneau, L. Juneau, Y. Landry, B. Lemieux, J. B. Malo, J.-C. Naud, O. Marchand, J. Rainville, J. Poitras, G. Marchand, R. Bourassa, G. Ménard, J.-P. Migneron, C. Charland, G. Elie, J. Gauvin, C. Olivier.

Prix spéciaux

Prix d'excellence de \$25.00, offerts par l'Association des anciens du M. S. L. et décernés à MM. Daniel Wermentinger, Guy Martin et Cyrille Hillier.

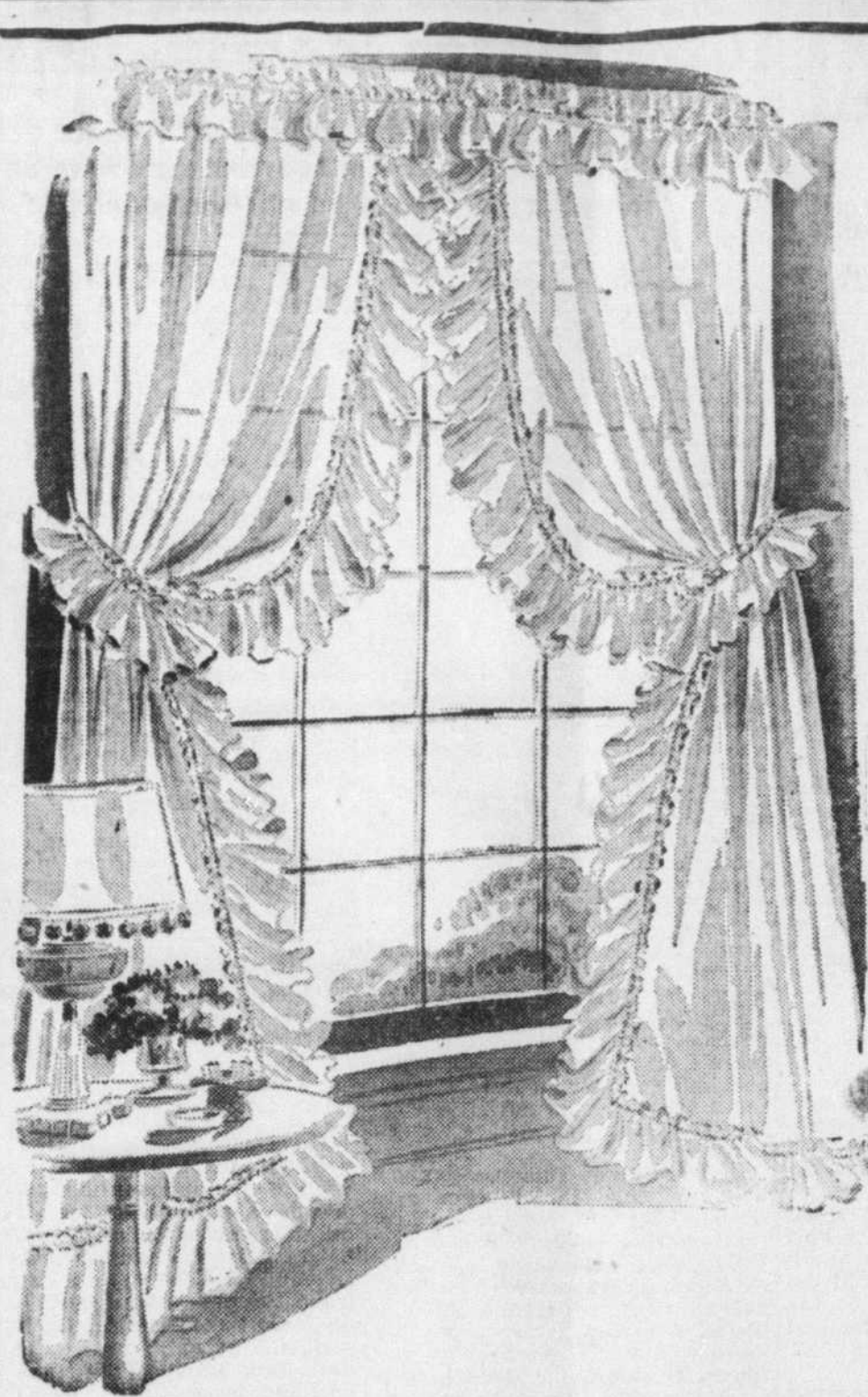
Prix d'éloquence offerts par M. l'abbé Armand Von, M. Guy Du Verger, l'Association des anciens et M. Albert Thérberge, et mérités par MM. Emile Colas, Jean Ste-Marie, Paul Roussel et Roger Palement, pour succès oratoire dans un concours organisé à l'occasion du Troisième Centenaire de Montréal et du Jubilé d'or de l'Académie littéraire St-Louis.

Recrutement dans les Balkans

Berne, Suisse, 29 (A. P.) — On apprend, de source fiable, dans les Balkans, que la Roumanie et la Croatie, dans l'espoir d'obtenir des faveurs politiques en retour, ont consenti, au cours de conférences tenues la semaine dernière avec le gouvernement allemand, à recruter de nouvelles troupes pour combattre en faveur des Nazis contre les Russes.

Retenez le "Devoir" d'avance chez votre dépositaire — c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer — 3 sous le numéro.

Téléphonez au service du tirage: BE 3361 il vous donnera l'adresse d'un dépositaire de votre voisinage.

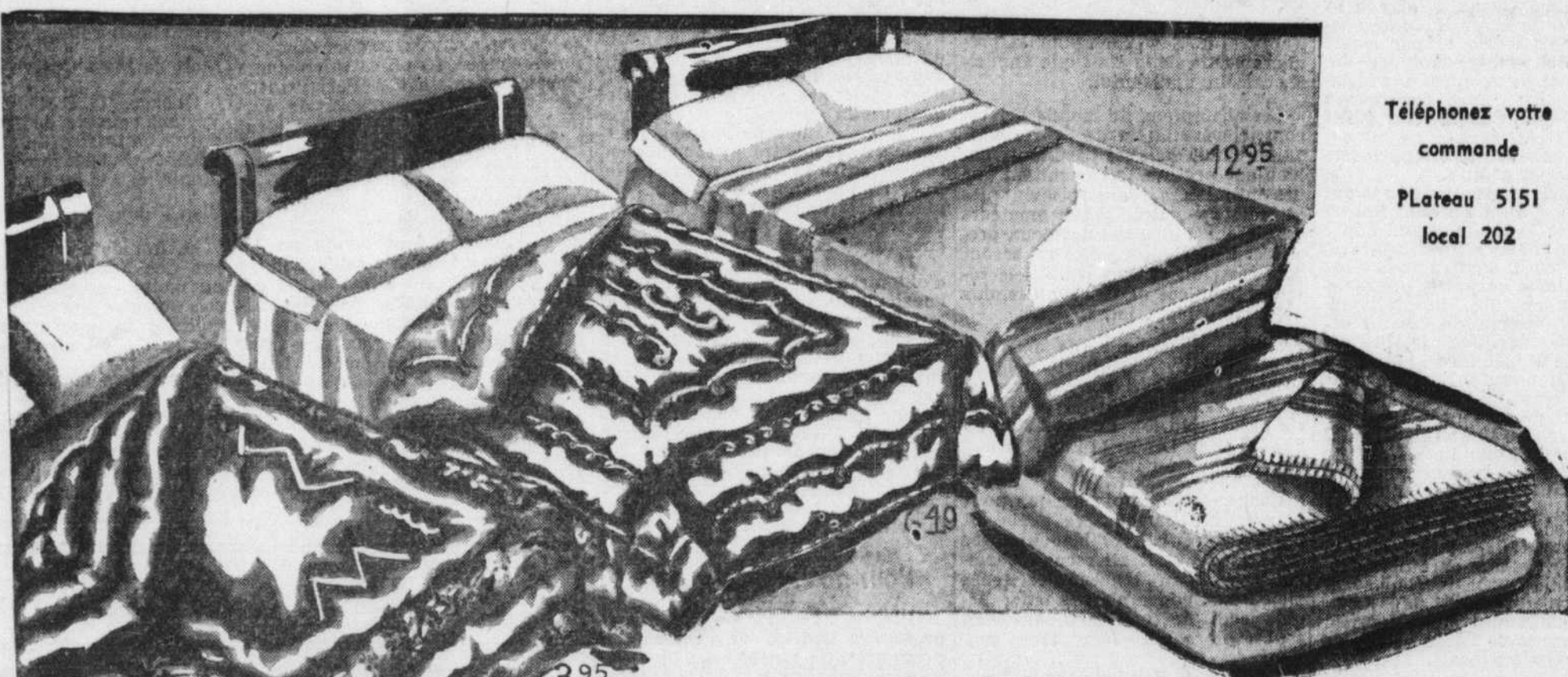


RIDEAUX RUCHES 9.95

Belle qualité de marquisette qui égayera la chambre à coucher ou autre pièce. Choix de rose, bleu, vert, mauve, cendre de rose. Poids de mêmes tons. Genre croisé. Volant de 9 pouces sur les côtés intérieurs, dans le bas et sur la cantonnière et les embrasses. Largeur des côtés: 90" — hauteur 2 1/2 verges. 9.95

Rideaux en tulle imitant le filet 1.49

Quels frais rideaux de salon ou de salle à manger. Une parfaite imitation de filet. Tulle à mailles larges, avec broderie sur les côtés intérieurs ainsi que dans le bas. Largeur des côtés: 36", hauteur: 2 1/4 verges. LA PAIRE: 1.49



COUVERTURES "Lammermoor"

Elles sont tout laine, de texture serrée. Cinq dimensions au choix:

60" x 86"	la paire:	11.95
66" x 86"	la paire:	13.95
72" x 90"	la paire:	14.95
76" x 90"	la paire:	16.95
80" x 96"	la paire:	18.95

Vente! Edredons et couvertures d'hiver

EDREDONS de coton 3.95

Chacun est recouvert de perle fleurie avec le centre en satin lustré. Intérieur rempli de coton neuf hygiénique. Pour lit double. Parfait confort à bas prix. 3.95

DOUBLE FACE édredons en satin 6.49

Pour lit simple, 3/4 ou double. Chacun est rempli de coton et recouvert de satin, fini d'une corde fantaisie. Deux tons: un côté brun, l'autre sable — aussi: vert-rose, bleu-pêche, mauve-vert, etc. 6.49

COUVERTURES en laine brossée 12.95

Laine blanche bien brossée. Fabrication canadienne. Ces couvertures sont peu chères en raison du confort qu'elles assurent. Surface duveteuse. Bordure de teintes pastelées. Environ 72" x 84". LA PAIRE: 12.95

AU RESTAURANT DUPUIS

plat du jour mercredi: LAPIN SAUTE AU VIN BLANC

autre plat: déjeuner spécial: 30

AU MENU FROID viandes cuites, salades, hors d'œuvre pour vos réceptions à domicile.

DUPUIS — res-de-chaussée

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

ACHETEZ CHAQUE JOUR DES

TIMBRES D'EPARGNE DE GUERRE

pour contribuer à la VICTOIRE.

Vient de paraître:

Vers l'indépendance politique

par l'abbé Lionel GROULX.

1500 personnes ont acclamé la conférence donnée par l'abbé Lionel Groulx au Monument National sur la Conférence, sous le titre de "Vers l'indépendance politique".

Ce texte, l'un des plus vivants et les plus actuels du maître historien, a été mis en brochure par l'Action Nationale. La brochure vient de paraître.

Elle est en vente dans toutes les librairies, au prix de 15 sous l'exemplaire.

Par quantités, elle se vend \$1.50 la douzaine et \$10.00 le cent (frais de port et taxe de vente en plus).

On adresse sa commande à l'Action Nationale, C.P. 133 Outremont, P.Q. (Tél. MARquette 2837), ou à la Librairie du "Devoir", tél. BE. 3361.